



Assemblée Générale Ordinaire

PROCÈS-VERBAL du Samedi 05 novembre 2022 – VALLET

1. Ouverture de séance par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Jérôme CLEMENT ouvre la séance et annonce le déroulé de la matinée.

2. Discours du Président M. Didier ESOR

Je souhaitais commencer par une phrase de Didier Deschamps « Le football amateur est vital. C'est lui qui permet à l'élite d'avoir les résultats qu'elle a. »

J'ai donc décidé ce matin de parler de vous, de nous, de ceux qui au quotidien animent le football amateur et rallument la flamme lorsqu'elle vacille un peu.

J'ai la chance dans mes fonctions de vous rencontrer en semaine et sur les week-ends et je voulais partager avec vous quelques constats :

- Il n'y pas de petit ou de grand club. Pour son quartier, pour sa commune ou sa communauté de commune, le Club c'est un lieu de vie qui est essentiel pour tous les joueurs, éducateurs, bénévoles et tous les dirigeants. Essentiel, parce qu'il permet à tous et à chacun selon son envie et ses compétences de jouer, d'encadrer, d'éduquer, d'avoir un rôle social et enfin de mener des projets.
- Je reviens sur ce terme « projet ». Pour nous un club, c'est d'abord un projet. Vous le savez depuis le début de la mandature, pour les mises en avant du Label Régional et pour la Rentrée du foot, nous choisissons systématiquement un club rural avec un nombre moyen de licenciés compris entre généralement 200 et 250 et surtout un projet de qualité. C'est la plupart du temps un projet qui passe par l'école de football et qui permet de construire dans le temps. Ce sont souvent des projets qui dépassent le stade d'une commune, qui sont partis d'une entente, d'un groupement pour arriver à un vrai projet qui parfois permet une fusion de qualité. C'est vrai que nous perdons la bataille des clochers du dimanche, mais nous y gagnons la mise en place de clubs construits avec des bénévoles convaincus.
- La démarche écologique a depuis longtemps été intégrée par nos Clubs. Il est vrai que nos édiles locaux sont parfois prompts à faire du buzz sur des lumières allumées trop tôt ou trop longtemps, mais il y a longtemps que nous travaillons grâce au PEF à une vraie démarche éco-responsable dans notre football. La sécheresse, qui a pesé et qui continue à peser sur notre football, le prix du carburant, le coût de l'énergie, sont autant de sujets qui devront nous orienter vers des aides FAFA encore plus ciblées vers les terrains synthétiques et les changements d'éclairage.

Pour nous instances, c'est-à-dire les Districts et la Ligue, la question qui aujourd'hui anime nos discussions et sur laquelle nous avons eu l'occasion de travailler mi-octobre avec l'ensemble des bureaux de ces instances, c'est de savoir encore mieux comment vous aider dans votre quotidien.

J'ai 4 sujets importants :

- L'arbitrage : la mise en place d'une ETRA avec le recrutement par les Districts de 4 CTDA est le premier pas vers un rebond des candidatures ; leurs déplacements dans vos clubs sont très efficaces et répondent à une vraie demande de votre part. Il va falloir que nous nous battions au niveau national pour faire évoluer le statut de l'arbitre de club et surtout sa prise en compte dans le statut de l'arbitrage pour tous les clubs. Nous devons aussi analyser le lien entre les arrêts des arbitres liés aux contraintes dominicales de l'arbitrage et le nombre de matchs pris en compte pour le statut.
- Formation des dirigeants : nous devons lancer une campagne de formation en proximité pour les dirigeants- accompagnateurs d'équipes de foot à 11. Ils vous rendent un service essentiel en étant présents, en assurant le transport, la police de terrain...mais nous devons améliorer impérativement leurs connaissances minimales sur les règlements pour qu'ils aient un vrai rôle auprès de leur coach sur ces aspects autre que techniques. Le nombre de suspendus ayant joué en début de saison est trop important pour que nous laissions les choses en l'état ; les résultats doivent être donnés par le rectangle vert, encore faut-il que nous facilitions la connaissance des règles.
- Ambiance autour des terrains : c'est toujours difficile et je ne parle pas des terrains. Les terrains en eux-mêmes, cela reste ponctuel ; mais autour des terrains vous le voyez bien ... J'échange suffisamment avec mes collègues présidents de Districts sur ce qu'il se passe autour du terrain et qui donne du travail important aux commissions de discipline. Mais je ne désespère pas et nous allons lancer un grand projet pour la deuxième partie de saison pour proposer des solutions.
- Aide à la structuration sportive de vos clubs avec une grande réforme de la formation que vous présentera ensuite Xavier Lacraz :
 - o Séparer les formations professionnelles destinées aux éducateurs salariés de la formation des encadrants bénévoles.
 - o Proposer des formations en apprentissage sur 2 ans soit pour le BMF, soit pour le nouveau BMF-BPJeps que nous espérons mettre en œuvre.

Pour conclure cette première intervention, je dirais que beaucoup d'indicateurs sont positifs en particulier sur notre nombre de licenciés.

Je voulais mettre en avant un point particulier sur deux catégories qui sont la base de notre football à 11 :

- +9% sur les U14-U15 masculins soit 1000 joueurs de plus
- +22% sur les U14-U15 féminines soit près de 400 joueuses supplémentaires.

Cela compense largement la baisse de nos seniors et vétérans, même si on peut s'inquiéter de l'arrêt de plus en plus précoce dans ces catégories.

Il y a donc beaucoup de motifs de satisfaction et d'optimisme même si au quotidien, je sais que pour vous tout n'est pas simple.

Mais je vous le rappelle que vous et nous sommes les éléments essentiels de notre football et nous espérons tous qu'il continue à grandir et à devenir encore meilleur.

Merci beaucoup.

3. Modalités du vote électronique – essai des boitiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Monsieur Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

4. Communication du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Monsieur Guy COUSIN, Secrétaire Général, rappelle que :

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 232 membres portant 1389 voix (liste des membres présents en annexe).

La Commission des opérations électorales rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents à minima 82 membres représentant 577 voix

Quorum :

- Nombre de membres présents/représentés : 168 soit 72,41 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1389 soit 78.651 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer ».

5. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1028 – 96.71 %

Nombre de « Non » : 35 – 3.29 %

Nombre de « Blanc » : 48 voix

- **Conclusion : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022 est validé**

6. Election d'un nouveau membre du Codir

Présentation de B. Mottais

M. Bernard MOTTAIS se présente.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 867 – 95.38%

Nombre de « Non » : 42 – 4.62%

Nombre de « Blanc » : 72 voix

- **Le candidat est élu**

7. Présentation du rapport moral d'activité par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Une vidéo réalisée par le Service Communication de la ligue retraçant les moments forts de la saison 2021/2022 est présentée à l'Assemblée.

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs, Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires institutionnels, en complément du rapport moral d'activité diffusé sur le site internet de la Ligue, je vous invite à regarder l'animation vidéo réalisée par le service communication de la Ligue.

Lors de notre dernière Assemblée Générale de novembre 2021, je vous avais fait le récit d'une saison à nul autre pareille et dépourvue de tout ce qui fait la saveur de notre discipline. Ce souvenir est maintenant derrière nous et la saison 2021/2022 nous a donné des images et des moments beaucoup plus habituels. J'adresse d'ailleurs un grand merci, au service communication pour cette présentation de l'activité de la saison écoulée.

Vous avez eu dans les documents qui préparaient cette Assemblée Générale, une plaquette qui reprend plus en détail les activités de la saison écoulée. Je ne vais donc pas revenir point par point sur chacune d'entre elles, mais je vais me limiter à revenir sur 4 éléments de cette saison.

Je vais commencer par rappeler le sérieux, la discipline et l'efficacité dont vous avez fait preuve en début de saison dernière, mais également après la trêve hivernale, quand vous avez dû mettre en œuvre les protocoles liés à la crise sanitaire. Ces moments, pas toujours simples à gérer, ont été l'occasion de montrer que le monde du football savait prendre toute sa part dans l'effort collectif.

Ensuite, je voudrais évoquer le chiffre de nos licenciés qui est de 167 255 soit quasiment au même niveau qu'avant la crise sanitaire du covid. Ce chiffre n'est pas le fruit du hasard, il est le fruit de votre travail et de votre mobilisation pendant la période difficile que vous avez traversée.

Autres points marquant que je voudrais soulever : le retour des activités en présentiel des commissions. Ces moments d'échanges, de travail partagé ont manqué cruellement lors des saisons passées pour des raisons que chacun sait. Ils sont la base de notre engagement associatif et apportent le lien social, dont nous avons tous besoin et dans vos clubs vous avez également pu apprécier le retour à une vie normale. Parallèlement, nous avons également poursuivi l'usage de la visioconférence qui apporte souplesse, réactivité et tout aussi important la sobriété énergétique. J'en profite pour signaler que notre Comité Directeur s'est réuni à 14 reprises et notre Bureau Directeur à 16 reprises. Notons également, les nombreuses réunions du groupe de travail dédié au projet « Ligue de demain ».

Nouveauté majeure de cette saison, la mise en place d'une nouvelle Equipe Technique Régionale en Arbitrage, la nouvelle organisation autour des CTRA et CDA des 4 districts, sera un nouvel outil pour pallier le manque criant d'arbitres et notre faiblesse en recrutement. Gageons que ces efforts coordonnés produiront bientôt leurs premiers résultats.

Le dernier point marquant que je mets à regret en relief, c'est l'évolution inquiétante des dossiers de discipline. Nous aurions pu croire que le plaisir de retrouver le terrain suffirait à tous ; mais force est de constater que ce ne fut pas le cas. En comparaison de la saison 2018/2019, la dernière saison complète, nous enregistrons une hausse de 1% en cartons jaunes mais surtout près de 10% en cartons rouges. Nous reviendrons d'ailleurs un peu plus tard au sein de l'Assemblée Générale sur le « Climat des rencontres ».

Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble des acteurs, élus, bénévoles et salariés, pour leur détermination à œuvrer au quotidien pour la valorisation de notre sport, des lieux de vie que sont nos clubs et à titre personnel, les collaborateurs de la Ligue qui nous permettent d'être efficaces dans un climat des plus agréable.

Je vous remercie de votre attention.

Approbation du rapport moral (document en annexe).

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 1025 867 – 99.61%

Nombre de « Non » : 4 – 0,39%

Nombre de « Blanc » : 18 voix

➤ **Conclusion : Validé**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation comptable et financière de la LFPL arrêtée à la date du 30 juin 2022.

Mes commentaires porteront sur le diaporama qui vous est présenté, reprenant les points principaux.

L'ensemble des chiffres présentés ce jour sur la saison 2021/2022 est marqué par un retour à une situation 'normale', c'est-à-dire non polluée par les événements liés à la pandémie de la Covid-19. Nous présentons donc des chiffres sur une saison de compétition complète. Les comparaisons avec les exercices précédents (N-1) et (N-2) n'ont donc pas toujours de pertinence ; la véritable comparaison doit parfois se faire avec la saison (N-3), dernière saison complète.

1. Le compte de Résultat

Avant de commencer l'examen rapide des différentes composantes de ce compte de Résultat, une comparaison sur l'évolution du chiffre des Produits sur les quatre dernières saisons (diapositive 1).

Sur ces quatre saisons, le total des produits est donc passé de 9, 389 à 10,221 millions d'euros, avec, au milieu, deux saisons plus 'creuses' à 8,582 et 7, 696 millions d'euros.

1.1. Les Produits

L'ensemble des produits de l'exercice s'élève à 10 221 015 euros contre 7 696 939 euros en (N-1), soit une augmentation de 2 524 076 euros, ce qui représente une hausse de 32,81%.

Comme déjà évoqué, cette comparaison n'a pas de sens puisqu'on compare deux exercices totalement différents quant à leur déroulé. Rappel sur la saison 2020-21 : arrêt de toutes les compétitions début décembre, remboursement de tous vos droits d'engagement, des redevances de compétitions et autres facturations.

Ces 10 millions de produits doivent donc plus se rapprocher et se comparer aux 9,4 millions du 30 juin 2019.

L'analyse de ces 10 millions de produits appelle, cependant, les remarques et les précisions suivantes :

- **Le poste Licences, changements de clubs, cotisations : 3 876 682 euros.** Ce chiffre comprend, notamment, le chiffre des recettes Licences qui est presque revenu au chiffre d'il y a trois saisons (3 374 contre 3 469 en N-3).
Le poste 'Changements de clubs' est inférieur à celui d'il y a trois saisons ; cela pourrait signifier que nos joueurs ont moins 'la bougeotte' ; ce qui serait une bonne chose.
- **Le poste SUBVENTIONS : 2 182 398 euros.** Il appelle plus de commentaires. Il augmente de 192 000 euros par rapport à (N-1), soit + 11%, mais aussi de 272 000 euros, soit + 16% par rapport à (N-3). Cette hausse s'explique par 2 phénomènes : le Fonds de Solidarité (182 k€) et les Aides au paiement de l'URSAFF qui se sont prolongées cette saison (105 k€). Soit, en fait, 287 000 euros de Produits exceptionnels.
- **Le poste Compétitions est revenu à un niveau 'normal' : 1 559 500 euros** contre 1 528 k€ en (N-3) ; à noter, cependant, la hausse continue et inquiétante de poste AMENDES. Il atteint cette saison 320 000 euros.
- **Le poste FORMATION** explose. En 3 saisons, il est passé de 600 k€ à 1 million d'euros.
- **Les recettes CRT ou maintenant CSR sont pratiquement** revenues au niveau de 2018-2019 (872 942 euros contre 907 595 euros en (N-3)).
- **Le poste Reprises de provisions et Transferts de charges : 587 2449 euros** ; Il comprend les Reprises de Provisions pour 430 416 euros et intègre notamment 300 k€ correspondant à l'aide sur les licences que nous avons versée à vos clubs la saison passée.
Les Transferts de charges sont revenus à un chiffre de 157 k€ contre 150 k€ en (N-3). Ce poste Transferts de charges correspond essentiellement à des refacturations de salaires à la FFF et aux districts.

- **Le poste Divers de 117 743 euros** comprend les Produits financiers qui passent de 1 à 6 k€ grâce à la rémunération de nos différents placements bancaires, les produits de location pour 37 k€ et des produits exceptionnels (autour de 75 k€) qui sont constitués à hauteur de 60 k€ de l'amortissement des Subventions d'Investissement que nous avons perçues ces dernières années.

1.2. Les Charges

L'ensemble des charges de l'exercice s'élève à 9 850 523 euros contre 7 775 534 euros en (N-1), soit une augmentation de 2 074 989 €uros, ce qui représente une hausse de 26,69%.

Là aussi, toute comparaison avec la saison (N-1) doit être appréciée en tenant compte du contexte déjà évoqué.

Dans ce total de 9 850 523 euros figure, notamment, une somme de 135 000 euros déjà engagée sur le projet de La Ligue de Demain.

L'analyse des différents postes de charges amène les commentaires suivants :

- **Le poste Salaires, Intérimaires, Honoraires s'élève à 3 038 608 euros** contre 2 224 k€ sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 36,65%. A l'intérieur de ce pavé, les Frais de Personnel s'élèvent à 2 706 535 euros, contre 2 081 927 la saison précédente, soit une hausse 'faciale' de 625 k€, soit exactement 30,00%. Je vous rassure, et c'est dommage pour eux, nos salariés n'ont pas été augmenté de 30%... Pour apprécier cette variation, il convient de rappeler que la LFPL, dans la période du COVID avait pratiqué le chômage partiel pour le personnel, puis le télétravail. La prise en charge de ce chômage partiel par l'Etat s'était élevée à 89 k€ ; la LFPL avait aussi bénéficié d'aides de l'URSSAF sous forme d'exonérations de charges pour 162 k€. Les comptes de la saison 2020-2021 faisait donc apparaître un poste Frais de Personnel minoré de 250 000 euros.
En fait, l'augmentation réelle des Frais de Personnel est de 298 k€ : les salaires ont augmenté de 187 k€ (+10,90%), les charges de 111 k€ (+17,88%). Cette hausse provient en fait d'embauches réalisées pour remettre à niveau, en terme d'effectif, le secteur de l'arbitrage, par exemple ou renforcer les secteurs Formation et CRT.
- **Les charges de gestion courante et amortissements** sont stables à hauteur **1 701 305 euros**, contre 1 681 000 en (N-1). Sur cet item, nous avons les amortissements (333 k€), les provisions (208 k€), les impôts et taxes (228 k€), les achats de matériels et équipements (226 k€), le téléphone, l'électricité, l'achat de fournitures (197 k€), l'entretien et la maintenance (189 k€), la sous-traitance et la location (263 k€). Figure aussi dans ce total, une somme de charges exceptionnelle de 51 k€ qui comprend, notamment, la défaillance de quelques clubs pour un total de 22 k€.
- **Les redevances versées : 1 238 563 euros.** Les sommes reversées aux Districts sont notamment passées de 1 089 303 à 1 162 818 euros, soit une augmentation de 6,75%.
- **Licences et changement de clubs, assurances pour 1 036 570 euros**, contre 1,057 en (N-1) ; s'agit ici de la quote-part reversée à la FFF et à l'assurance.
- **Déplacements, missions, hébergement pour 915 555 euros** contre 479 k€ la saison précédente, soit une augmentation de 91%. Là encore, la comparaison est inopérante. En (N-3), le montant était de 910 k€.
- **Compétitions et arbitrage pour 821 058 euros** contre 251 k€ la saison précédente, soit + 570 k€. Ici, on revient à l'impossibilité de comparer les 2 dernières saisons du fait du contexte déjà évoqué. Pour info, ce poste était de 922 k€ il y a 3 saisons.
- **Subventions FMS, Publicité ; cette ligne s'élève à 606 282 euros** contre 560 k€ la saison précédente, soit une augmentation de 46 k€, soit + 8,21%. Cette stabilité à un niveau important s'explique par

l'enregistrement sur cette ligne de l'aide sur Licences et formations de 300 K€ accordée sur la saison. Figurent aussi dans cette ligne les 205 k€ de subventions versées au Football en Milieu Scolaire, contre 211 k€ la saison passée.

- **Restauration, hôtellerie CRT pour 492 581 euros** contre 395 k€ en (N-1) et 567 k€ en (N-3).

En conclusion, des Produits de 10 221 015 et des Charges de 9 850 522 expliquent que l'exercice se solde par un Résultat excédentaire **de + 370 493 euros**.

Et voici sur un graphique, l'analyse des variations de ce résultat par rapport à l'an dernier.

2. Bilan

2.1. Actif

Un total actif de 5 283 914 euros, et composé essentiellement de :

- **L'actif immobilisé pour 2 486 749 euros.**
 - o Ce poste est essentiellement constitué du patrimoine immobilier (le site de St Sébastien et le site du Mans) et mobilier (matériel et mobilier de bureau et informatique) à hauteur de 2 481 471 euros. Contre 2,631 millions d'euros en (N-1), soit une baisse de 150 k€ due à l'amortissement annuel (dotation de 333 k€), aux investissements réalisés lors de l'exercice (183 k€). Ces investissements consistent en des logiciels (pour 5 k€), divers matériels (pour 63 k€), le renouvellement de matériels informatiques et vidéos (pour 56 k€) et des Travaux en cours au CRT (pour 59 k€). A noter aussi la sortie comptable de vieilles immobilisations hors service et totalement amorties pour un montant de 409 k€.
 - o Au niveau des immobilisations financières, figure, notamment le solde des avances réalisées auprès de clubs qui en ont fait la demande et en cours de remboursement (1 k€).
- **Stocks et créances pour 783 417 euros.**
 - o Vous constatez l'absence de stock. En effet, nous avons pris le principe de ne pas valoriser les stocks. Pour autant, nous travaillons pour récupérer un maximum de ceux-ci chaque année.
 - o Les créances pour 784 k€, soit +437 k€ par rapport à (N-1). Ce montant correspond à ce que nous doivent au 30 juin respectivement la FFF, les clients du CRT et les comptes débiteurs des clubs. Cette augmentation provient essentiellement des créances de la FFF, qui passent de 221 à 317 k€, des Créances liées aux différentes formations et dont le règlement avait quelque retard au 30 juin (+349 k€).
 - o A noter les autres créances pour 57 k€ qui correspondent principalement au stock de Tickets Restaurant non encore distribués au 30 juin (21 k€) et à des avances Fournisseurs (27 k€).
- **Trésorerie :**
 - o Importante au 30 juin, par rapport à l'exercice précédent ; du fait, notamment des acomptes sur licences versés par virement avant le 30 juin. Cette somme est à rapprocher du total des Dettes à CT du passif du bilan (2,039 millions d'euros).
- **Les comptes de régularisation pour 11 k€.** Il s'agit de charges constatées d'avance.

1.4. Passif

- **Des Fonds Propres conséquents, avec un niveau de 2 744 913 euros**, soit près de 52% du total bilan. Avec un déficit 2020-2021 qui a été affecté en Report à Nouveau pour -78 595 euros et un Résultat de l'exercice en Instance d'affectation de 370 492 euros, déjà expliqué dans l'analyse du compte de résultat.
Un poste Subventions d'Investissement qui continue de diminuer (-28 912 euros) au rythme des amortissements des immobilisations que ces subventions ont financées. Deux nouvelles subventions

Fafa ont été enregistrées pour un montant de 30 900 euros et le montant de la quote-part amortie sur les subventions antérieures sur l'exercice s'élève à 60 k€.

- **Des provisions pour risques et charges à hauteur de 499 229 euros**, soit en baisse de 183 822 euros. Cette diminution nette de – 184 k€ s'explique par :
 - o La reprise à hauteur de 300 000 euros de l'aide accordée aux clubs ;
 - o Une dotation nette supplémentaire sur les Indemnités de Retraite de nos salariés de 4k€ ;
 - o Une dotation de 92 000 euros sur des charges engagées sur le nouveau projet de la nouvelle ligue à Vallet ;
 - o Une dotation nette de 20 000 euros sur les Provisions pour Charges diverses.

- **Des emprunts bancaires pour 248 445 euros** (30 k€ de remboursement sur l'exercice), soit un gearing de 9,05% (rapport endettement bancaire sur FP). Un endettement très modeste. On juge qu'un niveau de gearing à ne pas dépasser est à 100%. La capacité d'endettement de la ligue reste donc forte.

- **Des dettes fournisseurs et sociales pour 872 875 euros**. Nous sommes sur un niveau totalement classique dans la vie d'une structure comme la nôtre. Le plus important : aucun retard de paiement à signaler.

- **Les comptes courants pour 287 574 euros**. Il s'agit essentiellement des sommes dues aux 5 districts au 30 juin dans les comptes de la ligue. Elles sont à la disposition de ces derniers à tout moment.

- **Les créateurs divers pour 630 878 euros**. Cette somme est constituée des acomptes reçus des familles pour inscrire leurs enfants aux stages DEST'FOOT de l'été (133 k€), des acomptes licences versées (402 k€), de solde de clubs (27 k€), de diverses Charges à Payer (13 k€) et de Produits Constatés d'Avance (55 k€).

3. Proposition d'Affectation

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce résultat de **370 492 euros** aux fonds propres, en l'occurrence au Poste Report à Nouveau.

Avant de terminer mon propos et de répondre aux éventuelles questions ou interrogations que vous pourriez avoir ou vous poser, je souhaitais remercier ici l'équipe des comptables de la LFPL, Stéphanie et ses collaborateurs, pour l'excellence du travail réalisé. Suivre la comptabilité d'une structure comme la nôtre est un travail passionnant, mais parfois difficile. Merci à eux.

9. Rapport de M. Patrick MESSUS, Commissaire aux comptes par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Membres de l'Association de la LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de la LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision pour risques et charges

Comme indiqué dans la note de l'annexe « Etat des provisions », votre Association constitue des provisions pour couvrir les risques et charges. Dans le cadre de mon appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, j'ai revu le processus de mise en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques, et leur couverture par des provisions au passif du bilan. Je me suis assuré du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la direction.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

10. Validation des comptes et affectation du résultat

Affectation du résultat : 2021/2022 : proposition d'affecter la totalité de ce résultat aux fonds propres de la Ligue.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 786 – 98.99%

Nombre de « Non » : 8 – 1.01%

Nombre de « Blanc » : 26 voix

- **Conclusion : Les comptes sont validés**

11. Démission et désignation du nouveau commissaire aux comptes

Information

Monsieur Patrick MESSUS, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Jean-Michel GRIMONPREZ, commissaire aux comptes suppléant, devant faire valoir leur droit à la retraite à la fin de l'année 2022, nous ont adressé leur lettre de démission.

Nous vous demandons donc de prendre acte de cette démission.

Nous vous proposons de nommer pour une période de 6 exercices courant jusqu'à l'approbation des comptes qui seront clos au 30 juin 2028 :

- La société RSM Ouest représentée par monsieur Christophe BLANDIN en qualité de commissaire aux comptes titulaires
- Monsieur Vincent JEANNEAU en qualité de commissaire aux comptes suppléant

Résolution

L'assemblée générale prend acte des démissions pour départ à la retraite de Messieurs Patrick MESSUS, commissaire aux comptes titulaire, et Jean-Michel GRIMONPREZ, commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale, sur la proposition du comité de direction, décide de nommer La société RSM ouest représentée par monsieur Christophe BLANDIN en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

L'assemblée générale, sur la proposition du comité de direction, décide de nommer Monsieur Vincent JEANNEAU en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2028.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 974 – 100.00%

Nombre de « Non » : 0 – 0.00%

Nombre de « Blanc » : 17 voix

- **Conclusion : Les candidats sont élus**

PRODUITS :

Le montant prévisionnel de nos Recettes pourrait s'élever à 10 077 300 euros, contre 10 221 015 euros au 30 juin dernier, soit une diminution de -144 k€.

Comme expliqué en amont, le chiffre de 10,221 millions d'euros de la saison passée comprenait 287 k€ de "subventions exceptionnelles" résultant de la pandémie COVID et 300 k€ correspondant à la reprise de la provision d'aide vers les clubs, donc potentiellement 587 k€ que nous ne retrouverons cette saison.

Cette baisse prévisible de nos recettes sera en partie compensée par la hausse du poste Licences, du fait de l'augmentation de 1,00 euros pratiquée sur certaines catégories de licences, de l'augmentation des Changements de clubs et d'une augmentation prévisible du nombre de nos licenciés, ainsi que des augmentations prévues sur les activités du CSR et de la formation.

Le poste LICENCES-CHANGEMENT DE CLUBS-COTISATIONS s'élève à 4,226 M€ contre 3,877 au 30 juin 2022 ;

Le poste SUBVENTIONS est en baisse à 1,852 M€ contre 2,182 M€ en raison de la disparition des Aides COVID ;

Le poste COMPETITIONS – ARBITRAGE se monte à 1, 537 M€ et est pratiquement identique à la saison écoulée (1,560 M€) ;

Le poste FORMATION se monte à 1,112 M€ contre 1,025 au 30 juin 2022, soit une augmentation prévue de 8,50% ;

Le poste ACTIVITES CSR passe de 873 k€ à 910 k€, soit + 4,25% ;

Le poste REPRISE DE PROVISION-TRANSFERTS DE CHARGES s'élève à 304 k€, contre 587 k€ sur la saison écoulée ; c'est là que l'on retrouve les -300 k€ de la reprise sur l'Aide aux clubs.

Le dernier poste de DIVERS s'élève à 135 k€. Il est lui aussi récurrent (117 k€ en N-1) et est composé de produits de location, des produits financiers et de l'amortissement des Subventions d'investissement.

CHARGES :

Comme le total des Produits, le total des Charges sera vraisemblablement en baisse par rapport à la saison écoulée. De 9 850 523 euros, il pourrait passer à 9 707 300 euros, soit une baisse de 143 k€.

La principale explication de cette baisse est la diminution du poste SUBVENTIONS ACCORDEES, à cause, notamment, de l'absence de la subvention de 300 k€ versée aux clubs.

Le montant prévisionnel des dotations aux provisions est aussi en baisse.

Face à ces diminutions, nous aurons, bien entendu, des postes en augmentation. Les Frais de personnel (une augmentation globale 5,5%), les dépenses de consommables (Gaz + EDF) pour lesquelles on a prévu une augmentation qui pourrait atteindre 50 k€ et les différents Frais de déplacements à cause de la révision du barème kilométrique appliqué.

Augmentent aussi les frais associés aux recettes du CSR et de la formation.

Je rappellerai aussi que nos prévisions de charges de fonctionnement sont toujours faites en ayant à l'esprit toutes les bonnes pratiques que nous ont enseignées et imposées les dernières saisons de pratique : co-voiturage, réunions en visio-conférences, gestes écoresponsables tels qu'ils figurent, notamment dans le plan de sobriété de la LFPL.

Ce BP que nous vous présentons est donc un BP optimiste et ambitieux, puisque basé, d'une part sur des augmentations de Recettes spécifiques à certaines de nos activités et sur une augmentation maîtrisée de nos charges. Avec des recettes de 10 077 300 euros et des Charges de 9 707 300 euros, ce BP nous laisse entrevoir un possible Excédent très proche du résultat présenté tout à l'heure, à **savoir 370K€**.

13. Validation du Budget Prévisionnel

Validation du Budget prévisionnel.

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 836 – 99.29%

Nombre de « Non » : 6 – 0.71%

Nombre de « Blanc » : 81 voix

➤ **Conclusion : budget prévisionnel validé**

14. Formation des éducateurs par M. Xavier LACRAZ, Directeur Technique Adjoint

M. Xavier LACRAZ présente le projet d'évolution de la formation des éducateurs.

15. Compétitions : orientations pour améliorer le climat des rencontres par M. Guy RIBRAULT, Président-Délégué et Lionel DUCLOZ, Directeur Technique Régional

Une vidéo sur le rôle des parents est présentée à l'Assemblée.

M. Guy RIBRAULT prend la parole :

Le film est destiné à introduire cette thématique qui prend de l'importance dans notre mission que l'on appelle « le climat des rencontres ». Le constat est pour le moins préoccupant, car il n'y a pas un week-end sans qu'il n'y ait une rencontre qui fait l'objet d'un rapport où le comportement autour du terrain pose problème.

Ce n'est pas l'image que nous nous faisons du football et ce n'est pas ce qui motive notre engagement pour ce sport et, de plus, c'est catastrophique pour l'image que doit véhiculer notre sport, par rapport à tous les efforts qui peuvent être faits à côté. Comme je vous l'ai dit, inutile de faire de grands discours, Lionel vous détaillera plus de choses. Sachez que nous avons la volonté, avec les Districts en proximité, de monter un plan d'actions avec vous et avec, de notre côté, la fourniture d'outils pour essayer d'améliorer ce problème. Encore une fois, je ne vais pas faire de discours, car c'est par les actions que nous répondrons à ce problème.

M. Lionel DUCLOZ prend la parole :

Je tiens d'abord à remercier les élus d'associer le plus grand nombre de personnes autour de cette réflexion sur le climat des rencontres. Guy nous l'a précisé, finalement dans la Ligue des Pays de la Loire ça ne se passe pas si mal que cela ; mais le danger pointe le bout de son nez et nous devons profiter de l'instant pour essayer de conserver notre temps d'avance et de faire en sorte de maintenir cette cohésion autour de la rencontre. Il y a 25 ans nous étions des organisateurs de compétitions, de matchs et vous le cœur de vos préoccupations c'était les matchs de foot et les séances d'entraînements. Aujourd'hui nous le voyons bien à travers plusieurs dispositifs et une demande des publics, le club est devenu un lieu de vie et un lieu de rencontre ; donc nous préférons parler du climat des rencontres plutôt que du climat des matchs ; la Ligue et les District organisent également des rencontres et des festivals pour ne pas parler de tournois, car les enfants, quand ils jouent au football, viennent surtout pour faire de belles rencontres et ce qui nous rassemble c'est le plaisir de se rencontrer. Donc beaucoup plus qu'un match, une journée c'est une rencontre. « Le foot est une fête POUR et PAR tous », à travers cela nous allons monter une équipe projet et lorsque nous accompagnerons les clubs, nous vous demanderons de trouver des ressources humaines pour pouvoir participer à ces enjeux-là. Et je pense qu'à travers ce prisme-là, il est plus facile de mobiliser des personnes.

L'endroit où nous pouvons agir ? Le club

Qui peut agir ? Le bureau du club, les éducateurs, les arbitres et les instances

Nous devons lors des matchs offrir un spectacle sur lequel il n'y aura rien à dire ; alors pour l'instant ça ne se passe pas trop mal, mais il faut toujours anticiper.

Ce que nous proposons ? Mettre en place dès maintenant, avec l'appui de l'ETR et de la commission PEF citoyenneté dans laquelle il y a beaucoup d'acteurs, un certain nombre de choses et notamment :

- Cibler des clubs qui seront des clubs pilotes que l'on va accompagner sur l'ensemble du territoire, il faut que nous ayons un panel représentatif de clubs différents
- Travailler sur la communication et développer des outils
- Demander le point de vue des éducateurs
- Placer des temps morts

Nous nous laissons la saison pour cibler les clubs, préparer des outils, accompagner les clubs, les expérimenter, préparer les évolutions réglementaires et nous arriverons vite à la prochaine Assemblée Générale début juin pour vous faire des propositions à ce titre-là et savoir si oui ou non vous validez les orientations proposées.

Nous souhaitons vous dire qu'il y a déjà plein d'outils :

- La formation des éducateurs et des évolutions que nous mettons en œuvre
- Le service au club en travaillant sur la formation des dirigeants
- La commission régionale sur la formation des arbitres
- Les fiches classeurs à ressortir et faire en sorte que les choses se traduisent sur le terrain
- Les brassards avec les responsables de banc de touche
- Les opérations cartons verts
- Des kits arbitrages des jeunes par les jeunes
- Des fiches de missions

Donc n'hésitons pas à utiliser ces outils.

Les outils à développer et expérimentations à faire :

- Fiche LA RENCONTRE à préparer pour complément du classeur PEF
- Barème de sanctions
- Utilisation plus régulière de l'observatoire des comportements
- Expérimentation du temps mort (temps coaching) dans les championnats de jeunes (U15/U17/U19)

En considérant que nous sommes tous responsables du climat et que ce climat-là, il détermine ce qui va se passer sur le terrain et en dehors du terrain, et bien ensemble, nous irons plus loin.

16. Remise des récompenses régionales du challenge PEF / citoyenneté par M. Jacques BODIN, Président de la CR PEF/ citoyenneté, Jacques HAMARD et Lionel BURGAUD membres CR PEF/ citoyenneté

Une vidéo réalisée lors du regroupement à Claire Fontaine est présentée à l'Assemblée.

CHALLENGE REGIONAL PEF	
Districts	Lauréat départemental
Loire Atlantique	A.O.S PONTCHATEAU
Maine et Loire	LE FUILET CHAUSSAIRE F.C.
Mayenne	STADE LAVALLOIS MFC
Sarthe	VIGILANTE DE MAYET
Vendée	OLONNE CHÂTEAU F.C.

COUP DE COEUR REGIONAL	
Districts	Coups de cœurs départementaux
Loire Atlantique	U.S. LOIRE ET DIVATTE
Maine et Loire	BRISSAC AUBANCE E.S.
Mayenne	EVRON C.A.
Sarthe	CHANGE C.S.
Vendée	VENANSULT

17. Remise des trophées saison 2021/2022 par M. Gabriel GÔ et M. Guillaume BROCHET

- U14 R1 – Stade Lavallois
- U14 R2 (B) – Nantes Etoile Cens
- U15 R1 – FC Nantes
- U15 R3 (A) – Laval Bourny AS
- U15 R3 (C) – Pontchâteau AOS
- U16 R1 – Stade Lavallois
- U16 R2 (B) – Angers Vaillante
- U17 R1 – Angers SCO 2
- U17 R3 (A) – Trelazé Foyer
- U17 R3 (C) – Angers SCA
- U18 R1 – La Roche Vendée
- U18 R2 (B) – Vendée les Herbiers
- U19 R1 – FC Rezé
- U19 R2 (B) – Guérande St Aubin
- U14 R2 (A) – Cholet SO
- U14 R2 (C) – La Roche VF
- U15 R2 – Stade Lavallois
- U15 R3 (B) – Angers Vaillante
- U16 R2 (A) – Fontenay Vendée
- U17 R2 – Pouzauges PBFC
- U17 R3 (B) – Segré ESHA
- U18 R2 (A) – Thouaré US
- U19 R2 (A) – Angers Vaillante

18. Présentation du projet de La ligue de demain par M. Didier ESOR, Président de la Ligue

Prise de parole par M. Didier ESOR - Le président de la Ligue :

Je voulais commencer par remercier et surtout me souvenir de ceux qui ont créé les bâtiments de St Sébastien, il y a plus de 40 ans. Ces bâtiments où se trouve aujourd'hui la Ligue qui était à l'époque la Ligue de l'Atlantique. Le travail qui a été fait à l'époque nous permet aujourd'hui d'avoir des bâtiments dans un remarquable état, qui ont été très bien entretenus par mes prédécesseurs.

Nous avons donc la lourde tâche de réussir à faire un projet qui dure aussi longtemps. Si les bâtiments ne posent pas de problème majeur, la problématique est celle, bien évidemment, des terrains. Aujourd'hui nous disposons d'une plaine de jeu et d'un terrain. Vous avez ici un schéma qui vous montre dans quel état peuvent être ces terrains lorsque nous ne sommes pas en période de sécheresse comme en ce moment. Car oui, nous sommes toujours en période de sécheresse et vous avez ces terrains qui sont aujourd'hui ce qu'on appelle une zone PPRI Rouge, c'est-à-dire une zone de risque à inondation très forte. Le projet que nous avions avec la ville de St Sébastien était, dans un premier temps, de faire un autre terrain mitoyen de celui qu'utilise l'AGSS. Cela n'a pas pu être possible et aujourd'hui le club de St Sébastien va déménager. Le terrain principal va se trouver dans la zone des Gripôts 2, près du Cinéville parce que, sur ces installations non plus, il n'y a rien à faire au vu de la situation.

Maintenant, quelles sont les conséquences ?

Aujourd'hui, sur notre activité, elles sont très importantes.

La première question qu'il faut toujours se poser c'est, et je m'en suis rendu compte en travaillant sur le dossier, à quoi sert un Centre Technique ?

M. Patrick PION est venu avec DTN, comme tous les 4 ans lorsque l'on présente le projet de la Ligue et il nous a dit : ' dans votre Ligue les clubs, les districts, tout le monde travaille très bien, c'est même excellent. Vous avez un seul problème si on regarde les chiffres, c'est l'accès au haut niveau. C'est-à-dire le développement de l'élite, de manière conjoncturelle'. Les résultats de Coupe de France de la semaine dernière, ont un petit peu illustré ces propos, si l'on compare aux résultats de nos voisins de Ligue de Bretagne. C'est conjoncturel, mais parfois ça illustre.

Aujourd'hui, nous rencontrons effectivement certaines difficultés. Il va falloir essayer d'augmenter la qualité des joueurs que nous formons, car cela fait aussi partie du rôle des instances d'améliorer la qualité du football pratiqué et cela a forcément un effet sur la qualité du football pratiqué dans les clubs. Je remercie l'ETR qui a mis en place un travail de fond sur les centres de perfectionnement dont le développement va être intensifié que ce soit au niveau des districts ou de la Ligue de manière à améliorer cela.

En revanche, parlons concrètement car c'est aussi ça qui est important, quels sont les problèmes que cela pose sur nos terrains ?

Un tiers de l'année, nos jeunes du Pôle Espoir doivent aller systématiquement sur des terrains synthétiques prêtés par les communes de St Sébastien et de Basse-Goulaine. Cela veut dire que concrètement tous les jours, ils ont une demi-heure de moins d'entraînement et le mercredi une séance en moins. Si vous faites ça sur une semaine, ça fait donc deux heures et demie d'entraînement en moins, forcément cela a un effet négatif sur la qualité.

Ça implique aussi, pour nos éducateurs qui viennent en formation, des déplacements incessants entre les salles de formations et les terrains d'entraînement avec une course effrénée, des retards à la restauration... Cela implique aussi, pour les personnes qui gèrent le service, une recherche permanente de solutions avec les communes et l'agglomération nantaise pour trouver des terrains pour les stages et la détection et je ne vous parle pas de l'absence des salles pour monter en compétences sur le futsal. Dernièrement, nous avons failli venir à Vallet pour trouver une salle pour les stages, organisés pour le rassemblement d'élite.

Vous voyez à quoi sert aujourd'hui le centre.

C'est donc le Pôle Espoirs garçons, les sélections, les détections, les oppositions de pôles, l'organisation inter-ligues, le Pôle Espoir Arbitres qui est sur place, nous faisons la formation des éducateurs et des arbitres, le BMF, BEF, la formation continue des éducateurs, CRAV, FIA, CFF et nous hébergeons aussi les stagiaires de la formation.

Au vu de ce constat, très rapidement, M. Jérôme CLEMENT et M. Jean-Yves CADIET ont contacté une quinzaine de communes avec les critères suivant :

- 5 à 10 hectares de terre disponible
- Une maîtrise des terrains par la commune
- Un prix pas trop élevé
- Un collège à proximité pour le Pôle Espoir
- Une relative facilité de liaison

Vous le savez, notre volonté était de nous rapprocher au maximum du centre géographique de la Ligue. C'est ainsi que nous avons eu un dialogue très constructif avec la mairie des Pont de Cé et le président d'Angers Métropole,

M. BECHU. Le seul problème est que lorsque nous sommes arrivés à la réunion finale, la mairie de la commune ne maîtrisait pas les terrains qui étaient des terres agricoles et qui pouvaient être rachetées par un exploitant. Donc, impossibilité pour elle de nous réserver ces terrains qui en plus n'étaient pas sa propriété.

Nous avons donc retenu la proposition de la commune de Vallet : 75 000 m², un prix très raisonnable puisqu'il est de 125 000€, une volonté très forte de la commune, de la communauté de communes Sèvre et Loire, de la préfecture, du Conseil Départemental de nous accueillir, une très forte mutualisation des installations de tous types C'est-à-dire que l'on ne construira que ce dont on a besoin ; et une situation sur l'axe routier Nantes – Cholet importante, même si nous savions que l'axe Ancenis – Clisson ne sera pas refait, mais c'est aussi un axe important. Aujourd'hui, nous allons vous demander de prendre une décision importante sur 2 volets :

- La cession de nos installations au Conseil Départemental de Loire-Atlantique au prix fixé par l'administration fiscale, c'est-à-dire 3 784 000€ (Le Conseil Départemental s'engageant à nous verser 1 216 000€ de subvention, ce qui fait une somme globale de 5 000 000€).
- L'acquisition des terrains de Vallet au prix fixé là aussi par l'administration fiscale de 125 000€.

A partir de ce moment-là, cela va nous permettre de travailler sur un projet qui comprend les éléments suivants :

- Des terrains de football de qualité pour toutes les pratiques
- Un projet éco-responsable
- Un projet modulable en fonction de la mutualisation avec la commune de Vallet

Tout cela nous permet, à partir de lundi, de pouvoir nous atteler à notre business plan. Vous avez sous les yeux effectivement tout ce que l'on va pouvoir développer, c'est-à-dire : en rouge le Pôle Espoirs Filles, le Pôle Espoirs futsal, les sélections et détectations futsal et le centre de perfectionnement garçons, filles futsal. Ensuite, la diapositive suivante vous permet de voir ce que l'on souhaite faire à peu près dans le cadre de la mutualisation, le vert plus foncé, ce sont des terrains synthétiques ; le vert plus clair, ce sont des terrains en pelouse, en rouge les vestiaires et un autre bâtiment rouge qui comprendra la partie administration de la Ligue, restauration, hébergements, salles de formations et une partie médicale. Vous avez aussi une partie pôle football diversifié avec 2 foot à 5 + 1 beach et une aire d'entraînement pour les gardiens.

Voilà le projet, aujourd'hui, tel qu'il est.

Je reviens sur cette idée de business plan. Il est important pour nous aujourd'hui de pouvoir nous dire, on va travailler. Pourquoi ? L'objectif, c'est de pouvoir monter un projet sans augmenter le coût pour les clubs et les licenciés, c'est-à-dire que nous devons trouver de nouvelles sources de financement et donc en travaillant sur des éléments importants :

- L'accueil d'équipes de clubs ou d'équipes de France pour des stages de préparation de matchs ; ce que l'on faisait à St Sébastien et ce que l'on ne peut plus faire puisqu'aujourd'hui, nos conditions d'accueil ne sont plus suffisantes pour les clubs, les derniers qui sont venus sont repartis puisque nos terrains ne correspondaient plus à leurs besoins.
- Faire des stages d'été football, mais aussi multisports
- Développer un axe sport/santé avec la présence de médecins installés sur place à la fois pour nos propres besoins et aussi pour les besoins de la Communauté de Communes.

Tout cela, ce sont des choses qui vont se travailler sur les 4 mois qui viennent, de manière à pouvoir vous présenter un projet que vous pourriez valider et qui nous permette à ce moment-là de limiter l'endettement de la Ligue.

Je vais maintenant laisser la parole à M. Michel MENARD, Président du Conseil Départemental qui va vous présenter la volonté de l'instance qu'il préside.

Prise de parole par Michel MENARD – Président du Conseil Départemental 44 :

Merci M. Le Président. J'ai le plaisir d'être là à votre assemblée générale ; j'ai surtout l'habitude d'aller à l'Assemblée Générale du district 44, cher Alain, où je suis toujours très bien accueilli. Aujourd'hui, il y a au moins deux bonnes raisons d'être là. D'abord car nous sommes en Loire-Atlantique et puis il y a ce projet de réimplantation de votre

siège et de son centre technique. En vous écoutant tout à l'heure, je me disais finalement que je n'ai jamais été licencié à la Ligue de football des Pays de la Loire. Mais d'abord à la Ligue du Maine, puis à la Ligue de l'Atlantique. Mais ça, c'était il y a longtemps et en voyant que le Stade Lavallois était particulièrement honoré, ça me rappelait le match Laval – Red Star qui avait permis en juin 1976 la montée de LAVAL en première division ; j'y étais à ce match. Alors, je ne peux pas, ne pas dire un mot au FC Nantes bien évidemment pour son parcours exceptionnel, puisque les deux clubs professionnels que je suis plus attentivement, c'est le Stade Lavallois et le FC Nantes.

Mais sachez qu'avant d'aller sur votre projet, j'ai deux mots à vous dire. Premièrement l'admiration que j'ai pour tous les bénévoles, les bénévoles sportifs d'une façon générale ; j'en rencontre beaucoup dans vos clubs et quand je vois l'engagement d'Alain et de toute son équipe au district, c'est à saluer et c'est à saluer particulièrement sur les deux dernières années pour l'ensemble des bénévoles. Car vous avez su faire face dans un moment extrêmement compliqué pour assurer les activités au maximum, même s'il y a dû avoir des matchs qui ont dû être annulés. Vous avez accompagné les clubs, les joueurs, les familles et donc ce sont vraiment des remerciements que j'avais envie de vous transmettre, car l'engagement bénévole est indispensable et je vais y venir. Puisque je suis élu Président du Conseil Départemental, on a des responsabilités en tant que responsable de collectivité mais on ne pourrait pas faire tout ce que l'on fait s'il n'y avait pas aussi toute cette mobilisation militante bénévole donc merci à toutes et tous pour votre engagement.

Maintenant, je reviens à la question de votre projet de réimplantation. Lorsque j'ai appris que vous alliez quitter St Sébastien et que l'emplacement, le site, allait être disponible je me suis dit que nous avons besoin de place pour les enfants de la protection de l'enfance. Nous en avons besoin en permanence ; il y a encore eu des reportages récemment à la télévision, ces enfants, qui sont confiés au département, à la protection de l'enfance, ont besoin d'être accueillis dans les meilleures conditions et connaissant les locaux de la Ligue de football, je me suis dit qu'il fallait que l'on regarde ça avec les dirigeants. J'en ai parlé évidemment avec Didier, j'ai appelé le maire de St Sébastien en disant : 'avec ce projet de départ de la Ligue de Football, il y a une occasion à saisir pour accueillir les enfants pour la protection de l'enfance puisque c'est un enjeu extrêmement important'. C'est un bâtiment en très bon état qui a été bien entretenu ; j'en profite pour saluer tous ceux qui ont géré ces bâtiments pendant ces dizaines d'années. C'est un établissement qui est bien situé, accessible en transport en commun et donc il y avait une opportunité et, comme nous savons le faire dans notre région, dans notre département, nous avons la volonté de travailler ensemble et nous trouvons des solutions. On les a trouvées entre nous, ça s'est très bien passé avec le maire de St Sébastien et donc nous avons trouvé des conditions de rachat du bâtiment, conditions qui seront soumises à votre validation lors de cette Assemblée Générale. Didier, tu as rappelé que nous proposons d'acheter au prix des domaines + 10% et ça, nous ne pouvons pas aller au-delà au niveau du prix. Mais, par contre, j'ai proposé de vous accompagner jusqu'à hauteur de 5 000 000€ entre l'achat et une subvention complémentaire pour que vous puissiez réaliser votre projet.

C'est un projet effectivement de la Ligue du futur ; c'est un projet pour des dizaines d'années, c'est donc bien normal que le département, au-delà de l'achat de ce bâtiment, puisse vous accompagner par une subvention significative pour que vous puissiez réaliser votre projet. Alors je sais bien qu'il y a parfois des aléas quand on construit des bâtiments neufs ; vous ne pouvez pas être totalement surs du délai de livraison et ce que j'ai proposé à votre président c'était de racheter si vous validez ce projet, dès le début de l'année prochaine, je pense au premier trimestre, de vous payer le bâtiment et de mettre en place en parallèle une convention d'occupation de ces bâtiments jusqu'à ce que vous ayez vos nouveaux bâtiments ; ce qui vous sécurisera pour arriver à faire sereinement ce transfert et pour avoir la possibilité de réaliser ce projet de nouveaux bâtiments et de nouveau centre tout en étant occupant et usager des bâtiments actuels.

Voilà la proposition que le département vous fait ; c'est me semble-t-il, un projet gagnant/gagnant. C'est intéressant pour le département et pour les enfants que nous pourrions accueillir, je l'espère, et puis c'est un projet sûrement intéressant pour vous puisque ça permet de vous sécuriser, de partir sur de bonnes bases financières et aussi de savoir que vous aurez les locaux à votre disposition le temps qu'il faille jusqu'à ce que votre projet soit réalisé. Voilà ce que je voulais dire ce matin devant vous, l'Assemblée Générale et je pense que c'est un beau projet que nous pouvons porter ensemble à la fois au service du football dans les Pays de la Loire et au service des jeunes enfants que nous accueillons au sein du département.

Merci de votre attention.

Prise de parole par Jérôme MARCHAIS – Maire de Vallet :

Tout d'abord, je tenais à vous souhaiter la bienvenue à Vallet. Pour vous expliquer comment cela s'est passé : un jour Jérôme CLEMENT, ici présent et Directeur Général de la Ligue, m'a appelé en me faisant part que la Ligue envisageait peut-être de se déplacer et de savoir si la ville de Vallet voulait être candidate et ainsi faire une proposition. La réponse, elle a été instantanée, oui ! Ensuite, nous nous sommes mis au travail car la volonté, elle est évidente pour nous. Vous ne pouvez pas imaginer sur un mandat municipal le plaisir d'avoir un tel dossier à gérer, car aujourd'hui, la ville de Vallet c'est 9 700 habitants, c'est un tout petit pays mais un gros village. Pour moi, je n'ai aucune critique et aucune observation négative sur ce projet. Les habitants ainsi que la Communauté de Communes sont derrière nous pour porter ce projet, donc clairement je vous dis, si vous décidez de venir à Vallet, je vous garantis, vous adhérents, le bureau bien évidemment avec qui nous avons travaillé depuis quelques mois, toute l'équipe qui travaille sur le site de St Sébastien, vous êtes ici chez vous demain et je vous garantis que tous les habitants seront fiers de vous recevoir, car c'est un superbe projet.

Ayant répondu très rapidement oui, nous nous sommes alors mis au travail avec nos services, nous avons travaillé sur la conception de l'accueil, qu'est-ce que nous pouvons proposer, quel site nous pouvons proposer. Nous avons fait deux propositions, l'une a été observée plus positive que l'autre et en faisant effectivement un travail de préparation avec les avantages et en étant en toute transparence, les inconvénients du petit pays rural. On n'est pas dans Nantes par rapport à St Sébastien, nous sommes plus écartés, mais on a une tranquillité, une façon de vivre qui est un peu différente, le rythme n'est pas le même mais dans tous les cas de figure pour nous c'est un honneur de vous recevoir.

Nous avons préparé un dossier que nous avons soumis au Président Didier ESOR, au bureau, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises que ce soit au siège de la Ligue ou bien chez nous à Vallet. Ce qui est très important, et c'est là-dessus que nous avons été très sensibles à ce projet, c'était le fait de travailler en partenariat. Moi, qui viens du milieu du basket-ball, je souhaitais vous rapporter des propos entendus lors d'une récente émission télévisée. A un moment, Mickael Jordan dit ceci : *'le talent, et Dieu sait si dans la Ligue vous avez du talent, fait gagner un match, par contre une équipe fait gagner un championnat.* Et ça je pense que c'est super important. Dans le projet que l'on a aujourd'hui et que l'on doit porter tous ensemble, l'équipe, doit se composer de la Ligue bien évidemment, de la ville, la communauté de communes, et là il y a aucune crainte : elle est derrière nous car les 11 collectivités dont nous faisons partie sont là, le département et Michel vient de le dire, la Région sera aussi probablement au rendez-vous ainsi que le CROS qui est aussi représenté. Donc je pense qu'il y a un véritable intérêt et cette notion de partenariat pour nous est très importante.

Alors ça, c'est sur le plan montage du dossier, ce sont beaucoup de vœux mais il faut que ce soit du concret, nous n'avons pas de temps à perdre ; il faut attaquer et pour cela, il faut aussi travailler sur la structure.

A Vallet, on a des services, des collèges, un IME, des infrastructures commerciales, des pistes cyclables, une gare ; il y a tout un ensemble qui fait que nous devons réfléchir dès maintenant sur une organisation nouvelle. Dans tous les cas de figure ce partenariat est fondamental. De plus, je pense, que ce soit la Ligue ou les collectivités, aujourd'hui nous ne pouvons plus faire de dépenses pour la fantaisie ; il faut que ce soit rationalisé, organisé d'une façon méthodique. Nous ne sommes pas là pour prendre des terrains, se faire plaisir en construisant de grands bâtiments. A la ville de Vallet, sur le projet 2020-2026, on avait la réflexion effectivement de refaire des installations sportives et dans ce contexte-là, on travaille actuellement avec une aide à maîtrise d'ouvrage qui va consulter les clubs de sport mais qui consulte également la Ligue pour savoir comment, sur nos futures installations, relooker, améliorer et agrandir. La Ligue, peut bénéficier de certains avantages. Ce serait ridicule par exemple, que la Ligue construise d'ores et déjà « une salle de football en salle » si de notre côté nous avons la possibilité de la faire au niveau de la ville. Donc, c'est cette notion de partenariat qui est importante, ce n'est pas la peine de dépenser doublement, si de l'autre côté nous pouvons le faire et que nous nous avons cette volonté de le faire.

Alors travaillons ensemble et c'est à ce moment-là que prend tout le sens du travail en équipe ; il faut que l'on gagne tous ensemble.

Puis il y a autre chose, vous êtes ici dans cette salle de Vallet ; parmi les accords que nous avons évoqués, figure, par exemple, la tenue systématique d'une de vos Assemblées Générales en ce site, la salle étant à votre disposition quand vous le voulez, bien évidemment. La perfection est à rechercher et l'essentiel, c'est l'avenir et est-ce que l'avenir il est pour nous ? Ou bien nos enfants ? C'est la question que l'on doit se poser et quand on écoute vos discours, on voit bien la sensibilité que porte la Ligue, que vous portez aux enfants.

Le fait de vouloir ouvrir ses portes et amener des concepts différents, ce sont des choses qui pour moi en tant que Maire et pour toute mon équipe qui est ici présente, je peux vous garantir que ça a été une motivation essentielle

pour y aller et on y va car il faut qu'on gagne. En tout cas, je réédite la volonté de la ville, c'est que nous sommes dans cette équipe et nous sommes fiers de vous accompagner, fiers de toutes les rencontres et échanges que l'on a pu avoir, mais surtout de cette volonté de vous accueillir.

Je vous remercie.

Prise de parole par Jérôme CLEMENT – Directeur de la Ligue :

ECHANGES :

Question de M. Frédéric MICHEL – Président d'UNS SPAY : « Bonjour, il nous manque une donnée importante, c'est combien va coûter le projet ? On sait à peu près combien la Ligue va récupérer mais on ne sait pas combien cela va coûter et l'impact que ça aura sur nous les clubs ? »

Réponse de M. Didier ESOR – Président de la Ligue : « Alors, j'ai dit d'ores et déjà qu'aujourd'hui, cela nous permettait de lancer notre business plan en sachant exactement ce que l'on pouvait avoir aujourd'hui comme financement. Aujourd'hui, ce que nous avons de sûr comme financement ce sont : la vente des locaux, la subvention du Conseil Départemental, les fonds propres de la Ligue, les subventions FFF que l'on maîtrise. Jérôme CLEMENT l'a précisé tout à l'heure : nous avons des rendez-vous avec le Conseil Régional qui sont à l'ordre du jour. Il y a tout un panel sur les subventions européennes, sur lequel le Préfet va nous aider à travailler ; il y a toutes les subventions aujourd'hui sur l'ADEM, sur tout ce qui est effectivement bâtiment écologique...

Il y a les pistes de l'ANS et il y a tout un tas d'autres pistes.

A la fin, notre objectif c'est de voir combien nous allons récupérer par ce biais-là et d'ajuster en face le budget. La certitude et l'engagement, c'est que l'on n'augmente pas le coût pour les clubs et les licenciés pour ce projet. Aujourd'hui, on sait à peu près combien nous pouvons dégager dans notre budget pour gérer ça. Effectivement, cela va impliquer des coûts supplémentaires, mais aujourd'hui un nouveau type de bâtiment par exemple, va réduire un certain nombre de coûts ; si je ne dis pas de bêtise, je crois que le coût de l'énergie pour la saison à venir ou la saison en cours, c'est 100 000 euros voire plus, alors que dans les nouveaux bâtiments, ce sont des coûts qui peuvent être réduits. Donc ce que l'on vous demande aujourd'hui, c'est de nous donner votre accord pour dire, voilà, vous pouvez continuer à travailler et au mois de juin nous présenter un projet qui sera avec le projet de financement, parce que l'objectif à un moment, c'est de savoir qu'elle est notre capacité d'emprunt, sans augmenter les licences, le coût pour les clubs et les licenciés. L'engagement, il est celui-ci, on sait que l'on va y arriver.

Aujourd'hui nous sommes sur le dimensionnement du projet : pour vous donner un exemple, on regarde ce qu'il se passe aujourd'hui sur la Ligue, au niveau de l'utilisation de nos chambres... On est en train de se dire, est ce qu'aujourd'hui on vise un taux de remplissage de 75% pour l'internat construit, ou alors est ce que l'on adapte la construction en fonction des besoins identifiés ? Donc nous ajusterons les besoins, l'objectif c'est de vous présenter le projet au moins de juin avec effectivement, l'engagement, l'emprunt qui sera à engager pour le financement. Nous avons aussi aujourd'hui, c'est une certitude, un certain nombre de partenaires qui vont arriver sur ce projet et qui vont nous aider à financer régulièrement celui-ci. Ce sont des pistes sur lesquelles nous travaillons au quotidien. Vous pensez bien que les idées nous les prenons les unes après les autres. Aujourd'hui la vente, l'achat, qui sont évidemment sous conditions suspensives ; c'est-à-dire que si par hasard nous n'arrivions pas à amener le projet au bout, ce qui poserait un problème de toute manière, car à terme, il faudra bien trouver une solution, donc, il faut mener ce projet au bout, mais effectivement sans obérer les clubs et les licenciés. »

Question de l'assistance : « Nous avons tous entendu parler de la Loire-Atlantique qui veut être rattachée à la Bretagne et est-ce que ça n'a pas une incidence pour les futures Ligues ? Est-ce que nous, Ligue des Pays de la Loire on existera ? C'est pour ça que moi, ça m'inquiète un petit peu de faire quelque chose ici. Je ne suis pas contre, au contraire, c'est au service de tout le monde, mais le côté politique ? J'ai entendu Sarthe, Mayenne, Maine et Loire éventuellement rattachées avec le Centre et puis le côté Loire Atlantique s'en aller vers la Bretagne et la Vendée redescendre vers le bas. Aujourd'hui est-ce que vous pouvez nous répondre, Monsieur MENARD, s'il vous plaît ? »

Réponse de M. Michel MENARD – Président du Conseil Départemental 44 : « Oui, ça c'est un projet porté par des partisans du rattachement de la Loire Atlantique à la Bretagne et ou de la réunification de la Bretagne suivant le positionnement que l'on a. Pour ce qui concerne le département, nous avons voté un vœu, à deux reprises

d'ailleurs, demandant à l'état d'organiser un referendum décisionnel ; c'est une réponse à une pétition qui a été portée par 105 000 signataires et donc ce vœu que nous avons adopté à l'Assemblée Départementale dit que c'est à l'État de décider ; cela ne peut être les habitants de la Loire Atlantique qui peuvent se prononcer en faisant l'avenir des autres départements du Pays de la Loire. Je ne peux jamais vous assurer que, dans 5, 10 ou bien même 15 ans, il n'y aura pas un redécoupage des limites administratives de telles ou telles régions. Je n'ai pas entendu le Président de la République ni le gouvernement s'engager sur ce terrain-là. En tout cas au niveau du département de la Loire Atlantique, il n'y a pas cette demande ; il y a une demande à ce que l'État assume ses responsabilités et si l'État veut revoir les limites administrative c'est à lui de décider mais pas simplement aux habitants de la Loire Atlantique car c'est une question beaucoup plus large ; cela concerne l'ensemble des départements Bretons et l'ensemble des départements des Pays de la Loire ; donc dit autrement, je ne pense pas que ce soit un projet qui voit le jour dans les prochaines années mais tout cela relève de la responsabilité gouvernementale. »

Question de M. Hervé LEMONNIER – Président du club de SPAY dans la Sarthe : « Monsieur le Président, vous êtes en train de demander, si j'ai bien compris, que l'on puisse voter aujourd'hui une possibilité d'aller dans ce projet là mais sans en connaître les tenants et les aboutissants. Aujourd'hui il aurait été bien de se dire, ok il y a les 5 millions qui arrivent mais on estime que le coût va être à 3,4,5,7,12, 20 millions ... je ne sais pas et que le projet ne va pas se faire en 3 ans. Le projet c'est peut-être des investissements immobiliers au moins sur 7 ans et plus, peut-être 15 pour le reste. J'ai bien compris qu'il y avait deux actes mais il est important, c'est aujourd'hui que l'on doit se positionner de savoir où l'on va ? Même si votre engagement est de dire aux clubs qu'il n'y aura pas de supplément pour eux ; mais aujourd'hui lorsque l'on construit quelque chose, quand on met des projets en œuvres et quand on met un certain nombre d'investissements on ne les maîtrise peu ou pas du tout. Donc je pense que c'est quand même important d'avoir une somme en face. On sait que cette somme-là, elle sera dépassée. »

Réponse de M. Didier ESOR – Président de la Ligue : « Pour répondre à votre question, au départ on avait effectivement envisagé d'avoir une idée du montant de cet engagement à vous annoncer et à vous soumettre. Aujourd'hui on ne va pas l'avoir, pourquoi ? Aujourd'hui, nous sommes en train de dimensionner le projet et nous sommes aussi en attente de confirmation des recettes que l'on peut avoir, comme expliqué, du Conseil Régional, de l'Europe avant d'estimer le concours bancaire dont nous aurons besoin ... C'est notre engagement, si on ne veut pas impliquer les clubs dans le financement de notre projet, il va falloir le dimensionner en fonction des rentrées que l'on va avoir. Donc, ce n'est pas de dire le projet vaut tant, mais c'est de dire aujourd'hui on peut avoir combien et avec ce combien, est ce qu'on fait le projet ou pas ? »

Question de M. Hervé LEMONNIER – Président du club de SPAY dans la Sarthe : « Est-ce qu'aujourd'hui avec 5 millions, vous êtes capables de le faire ? »

Réponse de M. Didier ESOR – Président de la Ligue : « Non, bien évidemment. Aujourd'hui avec 5 millions on ne fait pas et on sait pertinemment qu'il va falloir emprunter. Mais ce que l'on ne maîtrise pas c'est ce que le Conseil Régional va nous donner, ce sont les subventions européennes que nous allons pouvoir aller chercher, ce sont des subventions sur la valorisation de tel type d'énergie... Ce sont tous ces éléments-là qu'aujourd'hui on ne maîtrise pas ; ce sont tous ces éléments-là sur lesquels on s'engage et on vous dit, nous, on travaille pendant 4 mois et on vous propose en juin et on vous informe que voilà, on peut y aller. Si on n'a pas cette certitude, si on ne nous dit pas « vous pouvez y aller », c'est-à-dire, vous avez au moins cette somme pour pouvoir travailler et bien effectivement, on se dit bon, le projet. Aujourd'hui, si les clubs disent : 'Non, on ne vend pas on garde' ; à terme il y aura forcément des soucis très importants de structuration du football, soucis liés à la situation de ce centre technique.

Aujourd'hui, ce qu'on vous propose c'est effectivement de nous dire : 'allez-y, vous vendez, vous achetez pour tant et vous nous proposez, à la date du 5 juin, un projet complet sur le financement global de l'opération'.

Mais aujourd'hui vous direz que nous n'avons aucune assurance, à la fois sur le coût puisqu'il s'agit de dimensionner le projet et ensuite sur les moyens que l'on aura à notre disposition.

En clair, les seules choses que l'on maîtrise aujourd'hui, c'est par exemple le coût des terrains ; on sait combien ça coûte et combien les partenaires peuvent nous donner pour ce secteur. Après, sur des bâtiments, tout dépend de la taille que vous leur donnez en particulier sur la partie d'hébergement ; est-ce qu'effectivement on développe beaucoup ou pas beaucoup ... Et là ça se joue à coup de plusieurs millions pour savoir si effectivement nous allons jusqu'à cette taille-là ou pas. »

Réponse de M. Jérôme CLEMENT – Directeur de la Ligue : « Peut-être, en complément Didier, peut-on préciser, mais ce sera écrit dans le texte du vote qui va vous être soumis, que toutes ces décisions sont sous conditions suspensives ; cela a été rappelé aussi bien du côté du Département que du côté de la Mairie. Effectivement, tout est conditionné à ses conditions suspensives et si au mois de juin, on ne s’y retrouve pas, forcément, il y aura des possibilités de sortie qui sont envisagées, assurées de la part de tous les partenaires. C’est donc un élément important à bien avoir en tête. »

Réponse de M. Jérôme MARCHAIS – Maire de Vallet : « Aujourd’hui, la proposition qui a été faite c’est bien une acquisition sous conditions suspensives. Là il n’y a pas d’engagement. Le terrain nous l’avons proposé à 1,50€ le m². Deuxième chose, je reviens sur mes propos, pour vous rassurer un petit peu monsieur ; comme Didier ESOR vient de le dire, le principe, c’est de se donner 4 mois pour travailler sur le projet. Mais parallèlement à cela la mutualisation est, elle, fondamentale. C’est-à-dire, par exemple, que demain pour avoir un équilibre de comptes, si la Ligue nous dit : ‘on ne peut pas faire de salle pour le futsal, on ne peut pas faire de terrain, est-ce que dans nos infrastructures propres à la ville, des aménagements minimums ne peuvent pas contrecarrer cette problématique ? C’est un véritable partenariat que l’on vous propose ; ce n’est pas la peine d’aller faire de la dépense si aujourd’hui, on a une autre solution. Aujourd’hui un terrain de football, on est entre 800 000 et 1 million d’euros. Donc si vous avez bien vu, sur le plan de tout à l’heure, il y a 4 terrains. Donc quand vous posez la question si nous pouvions faire ce projet pour 5 millions, la réponse est, comme l’a dit Didier ESOR, NON. Il y a du travail qui a été fait avec les services de l’Etat, Michel MENARD, ici présent, a réagi très rapidement ; la Région va le faire également ; donc il y a des choses qui vont tomber. Le principe n’est pas d’avoir un engagement ferme, c’est un engagement de principe et nous la ville, nous sommes conscients de cela. On ne vous demande pas de nous faire un chèque en blanc, pas du tout ; si ça ne fonctionne pas, si malheureusement et moi je n’y crois pas, on tombe sur un échec et bien, vous adaptez le projet et nous, ville, on trouvera des solutions et on s’arrangera pour que dans nos propres salles, il puisse y avoir des aménagements pour pouvoir permettre aux jeunes de pratiquer normalement. »

Réponse de M. Michel MENARD – Président du Conseil Départemental 44 : « Je confirme que le Département est intéressé pour racheter les bâtiments actuels, sous réserve que la Ligue réalise son projet ailleurs. Ce n’est pas pour mettre en difficulté la Ligue ; s’il était décidé dans 3 mois que finalement la Ligue ne part pas et reste à St Sébastien et bien on ne la mettra pas en difficulté ; l’idée n’est pas de mettre la Ligue dehors, c’est de l’accompagner sur son projet et dès que les locaux seront libérés de les réaffecter à un autre usage comme je vous l’expliquais tout à l’heure. Donc ces conditions suspensives, je les confirme. »

Question de M. Franck LARDIER – Vice-Président de l’Olympique de Saumur : « Je voulais tout simplement savoir de quelle façon avez fait votre demande vis-à-vis des communes, des mairies de toute la Ligue, car en termes de centralisation, on peut sûrement y réfléchir ? »

Réponse de M. Jérôme CLEMENT – Directeur de la Ligue : « Pour vous répondre très simplement comme vous l’a précisé Didier ESOR, nous avons travaillé sur un triangle Cholet – Nantes – Angers. Avec Jean-Yves CADIET, membre du CODIR et spécialiste des affaires foncières, on a repéré préalablement une quinzaine de communes qui présentaient à la fois des capacités certaines d’accessibilité, la présence d’un collègue accessible à pied de 200 à 300 mètres, pour éviter que les jeunes fassent des navettes incessantes en car pour se rendre au collège et revenir s’entraîner. Et puis, nous avons également à l’esprit cette notion de surface conséquente mobilisable rapidement. En partant de là, quinze communes ont été sollicitées ; nous avons fait une douzaine de rendez-vous où les communes nous ont dit « on veut voir, cela nous intéresse ». Et assez rapidement, un certain nombre de collectivités ont décliné l’offre ; soit il y avait des problèmes de mobilisation rapide de propriété foncière ou il y avait des éléments qui n’étaient pas présents. A la fin, nous nous sommes retrouvés avec deux propositions différentes qui demandaient d’aller pousser encore plus : celle des Pont de Cé, de l’agglomération d’Angers et puis celle de Vallet. C’est un travail qui a été fait de façon très méthodique et très argumentée pour qu’ensuite le Comité Directeur de la Ligue puisse prendre, avec l’ensemble de la connaissance des propositions, sa décision finale. »

Question de M. Franck LARDIER – Vice-Président de l’Olympique de Saumur : « Peut-être que vous auriez pu agrandir le triangle. »

- Vente sous conditions suspensives de la vente du siège de la Ligue à St Sébastien/Loire (parcelles CI 56 pour 8874 m²)
- Acquisition sous conditions suspensives des parcelles AR 234p –299p-300p situées à Vallet pour une superficie totale d'environ 75 000 m²

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 746 – 86.24%

Nombre de « Non » : 119 – 13.76%

Nombre de « Blanc » : 36 voix

➤ **Conclusion : Projet validé**

19. Remise des trophées saison 2021/2022 par M. Guy GÔ et M. Guillaume BROCHET

- | | |
|---|---|
| - Séniors Féminine R2 (A) – Le Mans FC 2 | - Séniors Féminine R2 (B) – St Georges Guy |
| - Séniors Féminine R1 – Le Mans FC | |
| - Séniors Futsal R1 – Association Nantaise Futsal | - Séniors Futsal R2 (A) – Etoile Lavalloise 2 |
| - Séniors Futsal R2 (B) – Montaigu VF | |
| - Séniors R3 (A) – Orvault Sport 2 | - Séniors R3 (B) – Vertou USSA 3 |
| - Séniors R3 (C) – Cholet RCC | - Séniors R3 (D) – Varades Rouxiere |
| - Séniors R3 (E) – Nord sur Erdre AC | - Séniors R3 (F) – Chalonnnes Chaudfond |
| - Séniors R3 (G) – Allonnes JS | - Séniors R3 (H) – Montreuil Juigne BF |
| - Séniors R3 (I) – La Chapelle des Marais | - Séniors R3 (J) – La Chap. St Aubin |
| - Séniors R2 (A) – Brissac Aubance ES | - Séniors R2 (B) – Cholet SO 2 |
| - Séniors R2 (C) – La Roche/Yon VF | - Séniors R2 (D) –Ancenis RC St Gereon |
| - Séniors R1 (A) – Saint-Nazaire AF | - Séniors R1 (B) – La Roche/Yon ESOF |
| - National 3 Pays de la Loire – Saumur OFC | |

20. Examen des vœux - Questions diverses par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

M. Guy COUSIN lance le sujet des examens des vœux et des questions diverses.

Prise de parole par Guy COUSIN – Secrétaire Général :

Dans les délais requis par nos statuts, deux vœux ont été déposés par deux clubs différents, mais qui portent sur le même sujet. Je vais donc inviter M. CHALVET de l'US Mansigné et M. FLORQUIN de l'US Cantenay-Epinard à venir nous rejoindre sur scène pour exposer les vœux qu'ils déposent de façon conjointe.

Prise de parole par Didier CHALVET – Secrétaire de Mansigné US :

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons essayer de faire le plus court possible et nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous voudrez bien nous accorder après avoir déjà été attentifs depuis le début de l'AG. Mais le sujet que nous allons aborder nous semble important. Je suis dirigeant de l'US Mansigné, club du Sud Sarthe comptant environ 150 licencié(e)s ; nos jeunes jouent en groupement (5 clubs ruraux de même envergure démographique) et au niveau district. A la fin de la dernière saison, notre équipe Senior A, termine à la 2^{ème} place de son groupe de R3. C'est le meilleur classement depuis que l'équipe fanion a retrouvé les joutes de la Ligue en

2017/2018. Fin juin, le club reçoit un mail et une PJ relative à la réunion de la CROC, informant que le club ne respectait pas l'article 9 (Quota jeunes) sur les catégories U12 à U19 et plus précisément le quota de matchs à jouer : nous n'aurions que 16 joueurs à avoir joué le minima de matchs contre 27 requis au règlement. Donc au classement on nous retire 3 points. Nous avons demandé à obtenir le détail précis en appui de cette comptabilisation de 16 joueurs, le club n'a rien reçu à ce jour.

Cette saison, si à nouveau, nous n'avons pas 27 joueurs qui auront joué à minima 10 matchs, la sanction prévue au règlement est la rétrogradation en D1 ! Une sanction sportive pour une raison administrative ! Il est avancé que ce règlement est fait pour que les clubs forment des joueurs, nous sommes d'accord. Nous formons des jeunes, depuis toujours nous avons des jeunes qui demandent à aller s'essayer dans un club qui évolue en Ligue au niveau jeunes. Même si cela nous complique la tâche vis-à-vis de l'article 9, le club ne fait pas obstruction à ces départs. Sportivement, ils sont justifiés. Depuis plusieurs années, le club a déjà évoqué lors de réunions avec les instances (Ligue, District) la difficulté pour des petits clubs ruraux d'atteindre des quotas qui sont identiques à ceux de clubs urbains ou péri-urbains. Mansigné c'est 1 700 habitants, entre 2014 et 2021 (chiffres officiels de l'Insee), la natalité par an sur la commune est passé de 16 à 8 enfants.

Avant de déposer notre vœu, nous avons épluché les règlements de cet article dans ceux de 10 autres Ligues, le constat est éloquent ! Elles sont bien moins sévères : quotas plus faibles et surtout pas de quota de matchs à jouer, sanctions plus souples, amendes financières, retraits de points et non accession. Certaines ont aussi la rétrogradation (2ème année) comme sanction mais les quotas de jeunes sont plus bas ou bien elles raisonnent en nombre d'équipes du Groupement et là c'est plus souple. De plus avec notre groupement (5 villages ruraux) nous retrouvons une densité de population plus importante. Nous demandons donc que le règlement puisse être revu et corrigé dès cette saison. Si notre proposition est adoptée et si la règle ne peut être changée que pour la saison prochaine, nous demandons une clémence pour la saison en cours.

Les propositions qu'elles sont-elles ? Pour les quotas : retirer le quota de matchs minimum, réduire le quota de jeunes, tenir compte de la démographie des villes/villages ; pour les clubs en Groupement que ce soit l'effectif du Groupement qui soit pris en compte. Pour les sanctions : qu'il n'y ait pas de rétrogradation mais plutôt un retrait de points avec un barème progressif -3 pts la 1ère année, -4 pts la 2ème année, -5 pts la 3ème année ; une amende financière comme pour le défaut d'arbitre et également progressive : 120 € la 1ère année, 240 € la 2ème, 360 € la 3ème.

Si vous nous répondez qu'un règlement ne peut pas être changé en cours de saison, nous vous rappelons que lors de la saison 2018/2019, nous avons rencontré Mr Gérard LOISON, votre prédécesseur car là encore nous étions sous la menace d'une rétrogradation (toujours l'article 9) car on avait pas les quotas ; sauf que nous avons fait remarquer que les licenciées féminines n'étaient pas prises en compte (d'ailleurs dans le règlement, il était indiqué «joueur» uniquement, le mot «joueuse» n'apparaissait pas). Finalement, le règlement a été changé et donc nous n'avons pas été sanctionnés puisque nous respections les quotas.

Que faire sportivement pour la saison ? Si le championnat est faussé pour notre équipe A, nous allons fausser un autre championnat, celui de notre équipe B que nous renforcerons pour assurer le maintien en D2.

L'article 9 peut donc sauver une équipe pénalisée par l'article 37, pourtant 1^{er} critère de départage inscrit au règlement des compétitions. L'US Mansigné vous remercie encore pour l'attention que vous nous avez accordée, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne saison 2022/2023.

Prise de parole par M. MANTEAU – Vice-Président de Cantenay-Epinard US :

Bonjour à tous,

Qu'est-ce que former des joueurs ? Former des joueurs, est-ce que c'est juste se limiter à un compte ? Nous estimons former des joueurs, peut-être pas en quantité suffisante selon l'article 9, mais par exemple, chez nos petits d'U6 à U11, qui est un des critères que l'on respecte, on est bien au-dessus du critère demandé par la Ligue. En effet, nous avons un trou de génération, il y a eu la COVID, l'année dernière nous étions à 31 en potentiel ; il y a eu des divorces, des déménagements, des blessures... Et au lieu d'avoir nos 31 potentiels, nous sommes passés à 25 joueurs qui avaient leurs 10 matchs, sauf deux joueurs qui étaient à 9 matchs. Donc à deux matchs près nous ne sommes pas rentrés dans le quota et on nous a retiré les points.

Cette année, en faisant le compte, on avait prévenu la Ligue dans ce sens dès le mois de juillet et nous avons dit, si le règlement n'évolue pas, on est à 21-22 joueurs. On a tout fait, des stages, on est allés dans des écoles, on a fait le maximum. Nous sommes également un village de 2 000 habitants. Avec tous ces efforts-là, nous continuons notre travail de formation : on a fait une journée club, on a prévu de les former à l'arbitrage, de faire également une formation sur le secourisme, nous avons prévu plein de choses et donc nous estimons former des joueurs. L'esprit

de cet article nous gêne, car il ne correspond pas, en regardant les statuts de règlement de la Fédération et de la Ligue, au code éthique et déontologique qui parle à l'article 7 « d'un football juste et intègre ». Il ne correspond pas non plus, au programme de la mandature dont le slogan était « Ensemble au service de tous les clubs » et où il avait été mis en avant, notamment, qu'il y avait eu un problème, suite à la pandémie, de pertes de licenciés.

L'esprit sportif, est-ce que c'est dire ' en début de saison, vous commencez la saison, mais en fin de saison vous serez rétrogradés donc ça ne sert à rien de jouer ' ? Dans l'esprit sportif ça n'existe pas. Dans différents sports, il existe des handicaps, on veut bien avoir 3 points en moins, c'est notre vœu mais partir avec l'idée que c'est fini et que nous allons faire une saison blanche, qui ne sert à rien, nous trouvons cela injuste.

Nous nous sommes rendu compte que dans les règlements généraux de la 3F, le début de la saison est le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin ; d'ailleurs le 21 mai dernier lors de l'Assemblée Générale, ont été mises en place des modifications réglementaires ; il est stipulé « le règlement est applicable à compter du début de la saison qui suit l'adoption des règlements ». Or, on est surpris, car on reçoit ce règlement sur l'article 9 à la suite du CODIR du 12 septembre le 21 septembre, la saison ayant déjà commencé. Il serait préférable quand on s'engage dans une compétition, nous en R3 on nous demande de nous engager au moins de juin, que l'on connaisse le règlement sur lequel on s'engage.

Donc le premier vœu est en effet, de pouvoir avoir ces règlements avant le début de la saison.

Le deuxième vœu s'appuie sur une analyse de ce qui existe dans différentes Ligues. Si nous étions en Ligue de Bourgogne, pour cette deuxième année d'infraction, on aurait 3 points en moins et une amende ; dans la Ligue du Centre, il fallait au moins une équipe jeune de football à 11 en comprenant le Groupement de Jeunes et là on est dedans, on l'aurait respecté. Dans les Hauts de France, il fallait 4 équipes minimum en tout, sinon rétrogradation ; c'est bon nous avons les 4 équipes minimum. En Normandie, c'est 3 points en moins pour une deuxième saison et en Bretagne qui n'est pas si loin que ça, il faut 15 licenciés chez les jeunes, 15 tandis que nous c'est 27 et sinon c'est une amende et non une rétrogradation.

En épluchant un dernier règlement, l'Occitanie, on se rend compte qu'ils font part des sanctions relatives à l'article 200 de la 3F, qui est prépondérant par rapport au règlement de la Ligue, et qu'il ne prévoit pas de rétrogradation. L'article 21 des statuts de la Ligue dit bien que les statuts de la 3F doivent se confondre avec ceux de la Ligue.

Nous avons regardé également, les sanctions disciplinaires même si on relève plutôt de sanctions administratives. Dans les sanctions disciplinaires 4.1.1, il y a plusieurs cas : cas d'indiscipline donc problème de violence ; cas relevant de la sécurité des rencontres ; cas du comportement contraire à la morale et là il prévoit également, potentiellement une rétrogradation » apparaît. Il y a également, la notion de violation des règlements, peut-être que c'est en s'appuyant là-dessus que ça fonctionne ; après je ne pense pas que, compte tenu de ces sanctions disciplinaires, l'on puisse en relever. Mais je ne pense pas non plus, que notre club viole ce règlement ; il n'arrive pas à le respecter c'est tout.

Donc voilà, nous avons fait des vœux et nous avons demandé à ce que le nombre de joueurs passent de 27 à 17. Je suis éducateur et professeur de sport ; je suis papa ; pour moi l'éducation, la formation, je suis d'accord avec cet article. Nous demandons également que les joueurs du Groupement de Jeunes soient pris en compte comme dans d'autres Ligues et que le nombre minimum de matchs soit enlevé. Je suis d'accord à ce qu'il y ait un retrait de points, comme Mansigné, qu'il y ait 3 points la première année, 4 points la deuxième, 5 points la troisième... Ensuite, mettre une amende et la non-accession au niveau supérieur, voilà ce que nous pouvons proposer pour notre vœu numéro 2.

Après la Ligue nous a bien dit que cet article était en réflexion, en réécriture et que ça questionnait beaucoup car en effet pour certains petits clubs qui font quand même le maximum, cela gêne ; donc on espère avancer dans cette réflexion et on veut être force de proposition. Imaginez un peu, ce que je dis à mes joueurs demain ? Demain, suite à cette AG, j'annoncerai à mes joueurs si nous perdons des points ou si nous avons une chance ; les joueurs vont-ils continuer à s'entraîner ? Est-ce que moi en tant qu'entraîneur, je suis prêt à faire ça ? Est-ce que je ne vais pas renforcer mon équipe réserve ? Donc ça risque de truquer les championnats, le championnat de mon groupe en régional et le championnat de ma réserve. C'est quand même une logique un peu particulière.

On espère que vous serez sensibles à ça, puisque notre troisième vœu est que, dans ce contexte exceptionnel après Covid et compte tenu des effectifs fluctuants, on puisse avoir la clémence et donc qu'il n'y ait pas de rétrogradation pour la deuxième saison. Je laisse la parole à mon nouveau président du club.

Prise de parole par M. FLEURQUIN – Président de Cantenay-Epinard US :

Je vais conclure très rapidement. Je suis le nouveau Président du club Cantenay-Epinard depuis le mois de juillet et je suis joueur vétéran depuis 5 ans. Depuis le mois de juillet, j'ai pris le temps de comprendre en questionnant et en écoutant les uns et les autres, que ce soit la Ligue, le district et notamment pendant le Conseil Consultatif des Présidents le 17 octobre dernier.

En 3 mots, voilà ce que je retiens, ce que je ressens et ce que je vous sou mets.

Globalement, il y a une compréhension sincère, je pense partagée, sur le fait que cette situation pour les petits clubs est embêtante. Elle n'est pas dans l'esprit du règlement ; il avait été fait pour éviter les gros clubs mercenaires, mais pas pour pénaliser les clubs ruraux ou de villages. Je sens aussi qu'il y a un embarras par rapport à cette clause ; elle est partagée et d'ailleurs il y a une volonté de la revoir.

Je remercie la Ligue pour cet esprit d'ouverture, mais pour une application 2023/2024. Donc, en deux mots, il y a une compréhension sur le fond et une difficulté sur la forme. Qu'est-ce que l'on fait ? Je comprends la difficulté des dirigeants de la Ligue d'accepter nos requêtes en cours de saison, je ne vais pas revenir sur les règlements, sur les manières de les faire évoluer, sur les exemples de changement en cours de saison.

Ce que je vous sou mets, c'est que l'esprit me paraît plus important que le règlement et vous les dirigeants de la Ligue, vous avez le pouvoir d'autoriser aujourd'hui un vote et éventuellement d'influer, positivement une décision et de privilégier le bon sens et vous les Présidents et représentant des clubs, vous avez le pouvoir si c'est mis au vote, de prendre une décision aujourd'hui.

Dans l'esprit du sport amateur, je vais pouvoir revenir vers les joueurs dès demain pour leur expliquer que la Ligue et que le Président de cette Ligue sont compréhensifs et c'est ce que l'on vous demande aujourd'hui.

Merci à vous.

Prise de parole par M. Guy RIBRAULT – Président – Délégué de la Ligue :

Re bonjour, tout d'abord quelques mots sur le cheminement d'un vœu d'une manière générale et sur le cheminement de ces vœux.

Le pôle juridique de la Ligue, dont je suis l' élu responsable et avec l'expertise de notre juriste M. Julien LEROY a donc examiné avec beaucoup de soin ces vœux. Ensuite, le cheminement est le suivant : la Commission Régionale des Règlements et des Contentieux produit son analyse, ce qu'elle a fait, et la soumet donc au Comité de Direction ; c'est le Comité de Direction qui a ensuite la faculté et le pouvoir de dire ce qui peut être soumis à l'Assemblée Générale, ici présente. Voilà pour le cheminement, donc ce que je viens vous exposer là, ce n'est pas le point de vue personnel de Guy RIBRAULT, c'est le fruit de ces analyses et ce sont donc les conclusions émises par le Comité de Direction.

Première chose, ces vœux ont été déposés dans les délais, en forme... C'est dans cette manière que l'on dit qu'ils sont recevables. Maintenant, très rapidement sur le fond, vous l'avez entendu, les vœux consistent globalement à proposer le gel de l'application d'un article.

Petite parenthèse quand même, encore une fois, je remercie au passage les porteurs de vœux pour la manière dont ils ont abordé le sujet, c'est-à-dire d'une manière tout à fait respectueuse, calme et sereine. Je trouve que c'est une bonne manière de poser le débat ; je vais essayer d'être dans le même registre, c'est-à-dire que nous sommes des personnes sérieuses et raisonnables pour voir ce qu'il peut être fait.

Quand j'entends « nous avons pris connaissance de l'article 9, le 23 septembre », ce n'est pas entendable, l'article 9 n'a pas bougé, il est connu de vous tous bien avant ça, il n'y a pas eu de communication à cette date-là, sur cet article. Il y a eu effectivement, quelques petits aménagements de librairie et de dispositions suite à l'Assemblée Générale de la Flèche, mais qui ne sont pas du tout des modifications réglementaires qui arrivent en cours de saison. Nous, ce que l'on dit, c'est que la modification d'un tel article en cours de saison n'est pas acceptable et donc ne peut être envisagé et que l'Assemblée Générale que vous êtes n'a pas la vocation et la compétence à modifier un article en cours de saison ; ça c'est le premier point. Tout simplement, pour des questions de sécurité juridique, d'équité sportive. Quand je dis équité juridique vous pensez bien, qu'en fin de saison si l'article 9 n'est pas appliqué tel qu'il est rédigé en début de saison, on s'expose inévitablement à des recours de la part des clubs notamment ceux qui seraient relégués. Quand je dis équité, c'est tout simplement, que l'on dispute la saison avec la connaissance d'un article de début de saison et que les clubs qui remplissent les critères de tel ou tel article, en connaissance de cause ne voient pas des modifications arriver au 5 novembre. La vision des dirigeants que nous sommes c'est qu'il n'y a pas de rétroactivité possible.

Maintenant, les propositions qui sont faites, car nous sommes tous conscients et tous en accord avec le fait que cet article 9, ça a déjà été le cas par le passé, peut être sujet à discussion, à analyse. J'ai entendu le mot « gêne », il n'y

a pas de gêne parmi nous par rapport à cet article mais, par contre, que l'on décide de le revoir car on estime qu'il n'est plus adapté ou que des choses ne sont pas justes, alors là ouverture complète ; mais pour des modifications éventuelles pour la saison 2023/2024 et non pas pour la saison en cours.

J'ajoute, que sur ce qui est proposé, il y a deux ou trois petites choses qui interpellent : c'est le côté parcellaire de la proposition, c'est-à-dire pas de rétrogradation du R3 à la D1 et alors R2, R3 on n'en parle pas ? Ce qui me fait dire que, quand même, et encore une fois sans esprit polémique, je vois un peu derrière ces propositions-là, la défense d'intérêts particuliers plus que la défense de l'intérêt supérieur du football pour lequel nous sommes tous là, de l'intérêt général je dirais.

Donc pas de rétroactivité, alors qu'est-ce que nous pouvons proposer ? On peut vous proposer de vous demander, si vous êtes d'accord, pour qu'effectivement il y ait une réflexion globale qui soit menée sur cet article 9, puisque visiblement il est sujet à débat. Vous savez que l'article 9, depuis la création de la Ligue des Pays de la Loire, auparavant en Ligue Atlantique c'était le fameux, je dis « fameux », car ce n'est pas la première fois que l'on débat sur ce type d'article, c'était l'article 66 et en Ligue du Maine c'était l'article 12. Donc ces articles existaient ; d'ailleurs au moment de la refonte des règlements, il a été décidé de faire un mixte de tout ce qui était en vigueur dans les Ligues précédentes. Qu'il y ait une réflexion sur l'article 9, aucun problème, ça peut aller du maintien à la suppression avec bien sûr des paliers divers - diminution de quota, le nombre de match (si l'on met des quotas de jeunes et qu'on ne parle pas de nombre de matchs, bien entendu c'est l'ouverture à des licenciés fantômes et je ne pense pas que ce soit la bonne solution). Nous ce que l'on vous propose au vote, c'est de vous demander si vous êtes d'accord pour la mise en route d'un réel groupe de travail, de réflexion avec des membres dirigeants de la Ligue, des représentants de clubs avec les porteurs de vœux pour des évolutions, modifications, qui pourraient être présentées en juin.

Voilà, j'en ai terminé pour le paysage global autour de cette question, il y a-t-il des réactions dans la salle ? Des demandes d'informations complémentaires ?

Question Intervention de M. MANTEAU – Vice-Président de Cantenay-Epinard US : « L'Assemblée Générale du 9 novembre 2019 a examiné des vœux présentés par le Comité de Direction et la Commission Régionale Règlements et Contentieux. Certains vœux ont été acceptés et d'autres refusés. Le Comité sur le fond, c'est un exemple, juge ce vœu non fondé : le club n'étant pas membre, il ne sera pas soumis. Un autre vœu, modification de l'article 34 : conclusion : ce sujet sera débattu en Assemblée Générale. Un troisième vœu : ce vœu est une disposition de la compétence de l'Assemblée Fédérale, arrivé hors délais, il ne sera pas soumis à l'Assemblée Générale. Ainsi, j'estime que la Commission Régionale des Règlements et Contentieux ayant examiné les vœux, les ayant soumis au Comité de Direction et vous les ayant envoyés, ils ont tout à fait le droit d'être soumis aux votes.

Ensuite, selon les statuts de l'Assemblée Générale de la 3F, l'Assemblée Générale (article 12.4) a certaines attributions, l'attribution notamment d'adopter et de modifier les textes de la Ligue, tels que notamment les statuts, le règlement intérieur et ces différents règlements, cela en fait partie. Donc vous avez le pouvoir de faire la modification. »

Réponse de M. Guy RIBRAULT : « Oui, encore une fois, tout ce qui a été évoqué, c'est après analyse et proposition du Comité de Direction. Je vous ai proposé, énoncé ce que le Comité de Direction avait conclu sur cette analyse-là et ce que je vous redis c'est que tout examen, pas de problème mais pas sur la saison en cours. Que vous fassiez un historique de tous les vœux qui ont pu avoir lieu depuis longtemps, il y a aucun problème mais jamais sur une modification d'un article d'une telle importance arrivée au mois de novembre, jamais.

Donc, sur ce problème de compétence, je suis en total désaccord avec l'argumentaire qui vient d'être proposé. »

Intervention de M. MANTEAU – Vice-Président de Cantenay-Epinard US : Je répète l'Assemblée Générale est compétente notamment pour adopter et modifier les textes de la Ligue, tels que notamment les statuts, le règlement intérieur et ces différents règlements.

Réponse de M. Julien LEROY – Directeur Adjoint de la Ligue : « Guy RIBRAULT l'a évoqué, effectivement, c'est un article qui est historique. Cette problématique de formation elle fait partie de l'ADN de la réglementation et elle concourt effectivement, aux classements finaux de tous les championnats, c'est important de rappeler ce point-là. Après, s'agissant de cette modification que vous proposez, vous lisez l'article 12.4 des statuts mais il y a un alinéa qui suit derrière et qui indique simplement que l'Assemblée Générale est compétente sur proposition du Comité de Direction pour voter les règlements des compétitions que le Comité organise. Donc effectivement, il y a un préalable de validation par le Comité de Direction. Vous pouvez lire je pense les statuts et vous verrez ce point de passage qui est essentiel et Guy RIBRAULT l'a exposé, c'est pour permettre au Comité de Direction de proposer des

vœux que vous portez et de les filtrer pour dire effectivement c'est notre compétence ou ce n'est pas notre compétence. Ici en l'occurrence, le Comité vous répond que modifier une règle de ce type en cours de saison c'est dangereux pour l'issue des championnats. On se doute bien, comme Guy RIBRAULT l'a rappelé, en fin de saison lorsque, éventuellement si on vote ce texte, vous êtes maintenu au détriment d'un autre club, cet autre club va faire un recours devant les Commissions d'Appel Fédérales, devant le Comité Olympique et le tribunal administratif, ce qui va générer derrière, je pense un championnat avec une équipe de plus potentiellement ou une équipe de moins on ne sait pas en début de saison prochaine. Donc ça créer une insécurité juridique et le rôle des règlements et des instances, c'est de défendre cette équité juridique et cette solution qui doit permettre de finir les compétitions, sur la base des règlements tels qu'ils ont été actés en début de saison. Après, on peut être enrichi du droit administratif sur le sujet dans le sens ou effectivement, je fais une petite virgule sur le sujet, nous sommes dans une fédération délégataire de service public, donc nous sommes soumis au droit administratif et les actes que nous rendons ce sont des actes administratifs sur la base desquels les commissions vont appliquer des décisions qui sont des décisions administratives soumises au juge administratif. Ce faisant lorsqu'on applique le droit administratif, il y a un principe général du droit qui indique simplement que les actes administratifs ne peuvent pas être rétroactifs et là avec votre proposition, ce que vous faites c'est de dire que même si le règlement il est en cours du 1^{er} juillet jusqu'à la fin de la saison on va le modifier pour à la fin, ne pas l'appliquer alors qu'il a été acté les saisons antérieures pour une application sur toute la saison et cet article-là, il relève trois obligations :

- L'engagement des équipes de jeunes,
- L'engagement en championnat pour une équipe réserve
- L'engagement en Coupe

Donc cette obligation globale, elle se clôture en fin de saison avec la comptabilité et c'est ce qui fait la règle. Aujourd'hui, nous sommes en cours de saison et changer cette règle c'est s'exposer en fin de saison à des recours et à des contentieux qui de façon assez certaine nous amèneraient sur un contentieux qui donnerait le schéma suivant : la Commission Fédérale ou le tribunal administratif retoquerait la décision de la Commission prise sur une décision illégale de l'Assemblée Générale, celle-ci. Ça c'est ce que le Comité défend, c'est ce qui est essentiel dans le raisonnement pour le Comité de Direction et donc de ne pas soumettre votre proposition au vote de l'AG, tout simplement, car ça nous générerait un contentieux insoluble par la suite. »

Intervention de M. Jérôme Clément : *je vous propose d'afficher la question qui pourrait être affichée au vote.*

Question de M. Yohann CALVE – Co-Président du FC Château Gontier en Mayenne : « Je ne sais pas comment sont votés les articles 9 en fonction des Ligues, puisque l'on voit quand même des variations très importantes entre les Ligues. Est-ce que vous prenez en compte la spécificité du territoire ? Par exemple en Pays de la Loire, nous avons pas mal de clubs ruraux, pas que des clubs des grandes villes. Donc voilà, je voulais savoir si vous vous renseignez sur ce qui se passait sur les autres Ligues ou pas ? »

Réponse de M. Guy RIBRAULT : « On essaye. Là nous rentrons dans le débat encore une fois, de fond sur l'article 9. Ce que nous essayons de dire, le plus sereinement possible, c'est que ce débat-là, n'a pas lieu d'être aujourd'hui. Après, qu'il y ait des disparités entre les Ligues, amusons-nous à éplucher les règlements régionaux, des championnats par exemple seniors, des disparités nous allons en trouver. Cela fait partie de ce que l'on appelle, d'une manière générale, les espaces de liberté de chaque territoire en matière d'organisation de ses championnats. Nous avons un article 37 ; vous allez fouiller le règlement des Ligues, vous ne trouverez peut-être pas d'article 37, qui évoque les retraits de points après prises en compte de pénalité, par exemple, suite aux violences. Le statut de l'arbitrage parlons-en, d'une Ligue à l'autre il y a de quoi faire un livre. Effectivement nous pouvons prendre en compte ces choses-là, ça peut faire partie de la réflexion globale, c'est-à-dire, de faire une synthèse sur tout ce qui se passe sur le territoire des 13 Ligues française, pas de problème car ça rentre dans le travail de réflexion que l'on vous propose. »

Etes-vous favorable à la présentation, en AG d'été 2023, de modifications de l'article 9 du Règlement des Championnat Seniors Masculins

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 669 – 79.93%

Nombre de « Non » : 168 – 20.07%

Nombre de « Blanc » : 77 voix

➤ **Conclusion : Vœu favorable**

➤

21. Interventions de Mme. Anne CORDIER – Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif du PDL et M. Julien BAINVEL – Conseiller Régional

Mme Anne CORDIER – Présidente du Comité Régional Olympique et Sportif des PDL :

Chers amis du football,

je suis heureuse au nom du CROS d'être parmi vous à nouveau ce matin, j'associe dans mes propos Marie-Christine BLACHE qui m'accompagne pour suivre la grande famille de la Ligue du football. Un petit mot sur le CROS, son rôle, mais aussi quelques petits messages, suite à ce que nous avons pu entendre ce matin. Le CROS est là pour fédérer 86 Comités Régionaux ou Ligues au niveau de notre région Pays de la Loire. Vous faites partie de cette grande famille sportive des Pays de la Loire et nous sommes donc très attachés à garder avec vous cette relation de partenariat si bonne que nous avons déjà depuis de longues années. Ce mot a été évoqué à plusieurs reprises ce matin, nous avons beaucoup entendu ces mots : ensemble, partenaire, avançons, soyons prêts, pour reprendre votre slogan, et que je crois qu'en effet c'est notre rôle à tous après la terrible crise sanitaire qui nous a immobilisés et au cours de laquelle vous avez si bien réagi. C'est notre rôle aussi à tous, de relever de nouveaux défis qui nous attendent dans la perspective des grands événements sportifs, bien sûr, je parle des Jeux Olympiques et Para Olympiques de 2024.

J'ai beaucoup apprécié personnellement, ce que vous avez dit ce matin, sur votre engagement, vos engagements dans les clubs pour fédérer, se rapprocher, pour que les personnes dans leurs rôles respectifs se respectent pour que les valeurs du sport auxquelles nous sommes toutes et tous attachés soient mises en avant et qu'il y ait une prise de conscience de la part de beaucoup d'entre vous, pas seulement dans cette discipline mais aussi ailleurs, de cette dérive que nous voyons arriver sur les terrains ou dans les salles de sport.

En effet, je crois que nous sommes tous responsables de cela, que les valeurs du sport auxquelles nous sommes si attachés puissent continuer à être vécues en toute transparence, dans un discours franc aussi comme vous avez pu l'avoir, tout à l'heure, dans le respect et surtout dans l'engagement au service de tous.

Quelques mots sur notre Région des Pays de la Loire ; nous avons avancé, comme vous au niveau de la fédération sur votre projet fédéral. Nous avons avancé au sein de la conférence régionale du sport pour proposer et adopter, c'est maintenant chose faite, un projet sportif territorial en Pays de la Loire. Il me faudrait trop de temps pour vous en parler dans les détails, mais ce que je veux vous dire, c'est que nous sommes rassemblés autour du mouvement Olympique, des collectivités territoriales, des services de l'Etat et du mouvement économique et social. Nous voulons avancer en Pays de la Loire, pour construire le sport de demain, ensemble avec tous les acteurs, donc aujourd'hui ce PST a été adopté et il va être signé officiellement avec le Préfet des Pays de la Loire, dans le mois qui vient et ensuite nous nous tournerons vers tous nos adhérents pour ouvrir les commissions thématiques dans lesquelles nous allons travailler pour que l'avis de tous soit entendu, reconnu et que nous avancions vraiment ensemble ; nous aurons donc l'occasion d'en reparler. On a aussi parlé beaucoup ce matin, de bénévoles, d'engagement. Je vous remercie et je vous félicite aussi de votre présence active, fidèle, engagée, sur les terrains mais aussi dans vos instances départementales et régionales et aussi au niveau de la Ligue, au sein de votre Comité de Direction. Ce vrai engagement, il est important, il est mis à mal aussi suite à la crise que nous avons vécue et la crise que nous traversons aujourd'hui, c'est pour cela que le CROS des Pays de la Loire a voulu se pencher sur ce sujet et nous vous proposons donc de fêter le 5 décembre, c'est la journée internationale des bénévoles partout dans le monde, de proposer à tous les acteurs du sport un événement autour justement du bénévolat associatif, sportif, l'engagement, la participation aussi, comment faire venir des jeunes dans nos structures, la relation entre les salariés et les élus, la gouvernance partagée au sein de nos différentes instances avec tous les acteurs, et donc cette invitation circule, je crois largement, ce sera au CREPS à Nantes, le 5 décembre et je pense que nous serons nombreux pour relever les défis de l'engagement de demain.

Un dernier sujet : je ne peux pas en tant que Présidente de CROS ne pas vous parler de ce grand événement, que nous allons vivre ensemble avec les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. C'est l'affaire de tous, ce n'est pas seulement l'affaire des grandes Fédérations, tous les clubs aussi dans les territoires peuvent être sollicités et être amenés à participer à cette grande aventure. Nous sommes en Pays de la Loire, la Région qui a le plus de communes ou d'intercommunalités qui sont labélisées terre de jeux, c'est le signe qu'ensemble les communes, les villes, les intercommunalités, les départements, la région bien évidemment et tous les acteurs du sport veulent relever ce défi des Jeux Olympiques et Para Olympiques 2024. J'en suis persuadée et ce sera une très belle fête à Nantes aussi pour le football, mais aussi plus largement et vraiment c'est l'affaire de tous, vous avez raison de le dire, j'aime bien votre slogan, ensemble soyons prêts pour ce grand événement, soyons prêts pour le sport en Pays de la Loire, merci de votre attention.

M. Julien BAINVEL – Conseiller Régional :

Bonjour à toutes et à tous, je vais essayer d'être succinct, car je vois que nous avons bien entamé le temps additionnel ; donc je vais vous dire tout d'abord que je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui, pour représenter notre présidente Christelle MORANCAIS et notre Vice-Présidente, Isabelle LEROY qui ne pouvaient pas être là aujourd'hui, mais que j'ai eues encore au téléphone ce matin et qui m'ont dit de vous souhaiter une bonne Assemblée Générale.

Évidemment, je ne peux pas commencer cette AG, qui est un moment important pour une structure comme la vôtre, sans saluer le formidable dynamisme du football en Pays de la Loire. Alors évidemment, c'est dû à l'attrait du sport, mais c'est aussi dû en grande partie à vous présidents, membres des bureaux, bénévoles, éducateurs, arbitres qui grâce à votre implication, faites vivre le projet de votre club. Vous avez pendant la crise, continué à accueillir les jeunes et les moins jeunes, à inventer des solutions, des jeux pour que le football continue à vivre et je crois pouvoir dire que la Région a été avec les autres Collectivités locales pendant et après cette crise à vos côtés. Alors vous le savez, la Région apporte son soutien aux Ligues et Comités Régionaux qui s'engagent chaque jour dans cette dynamique et Monsieur le Président, l'année 2022 n'y fera pas exception et les élus régionaux seront amenés à voter la subvention d'ici quelques jours.

L'Olympiade de Paris 2024 est l'occasion de questionner le partenariat avec les Ligues et les Comités Sportifs Régionaux dans le contexte de la nouvelle gouvernance du sport. En effet, la société évolue, le modèle associatif également, le bénévolat d'hier qui reposait sur un engagement durable est aujourd'hui en difficulté et la crise covid a révélé la fragilité des modèles économiques associatifs qui reposent sur des ressources financières aléatoires et donc les Ligues et Comités Sportifs Régionaux ont une responsabilité à assumer dans la structuration de leur club et dans la professionnalisation de leurs dirigeants en assurant leur formation et en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet associatif. Mais je le sais, et nous le savons avec la présidente, que vous êtes parfaitement engagés dans ces démarches et dans cette dynamique et c'est pour nous totalement indispensable car vous êtes ici en Région Pays de la Loire, dans la Région la plus sportive de France avec plus d'1 million de licenciés, plus de 23 000 sites de pratiques sportives, que la Région soutient et accompagne chaque année plus de 200 événements sportifs, que nous soutenons le sport professionnel et notamment nos clubs de foot d'Angers, de Nantes, de Laval et du Mans que nous accompagnons et sur la saison 2022/2023, c'est un soutien de près de 10 millions d'euros qui est consacré à cet accompagnement qui concerne une quarantaine de clubs amateurs ou professionnels.

Ensuite l'action et l'engagement des Ligues sont indispensables, car notre Région est une grande terre d'événements sportifs : les 24h du Mans, le Vendée Globe, Les Boucles de Mayenne, Le Mondial du Lion ou la Solitaire du Figaro et ce n'est pas fini puisque l'année prochaine nous accueillerons la Coupe de Monde de Rugby, la première édition du tour cycliste des Pays de la Loire voulu par la Présidente, que nous sommes terre de jeux et que nous accueillerons la flamme Olympique dans notre Région. Et tous ces événements seront évidemment l'occasion de grandes fêtes populaires qui associeront les Ligues, les clubs professionnels, amateurs et plus généralement, le grand public.

Évidemment, de votre côté vous avez aussi des projets, ils sont nombreux. D'abord, je veux vous dire que le partenariat qui nous lie est solide, en témoigne encore récemment le travail mené avec le CROS, le procureur de la république, la Ligue et la Région pour expérimenter le travail non rémunéré. Nous avons en effet la conviction partagée que le sport est vecteur d'intégration et d'insertion.

Je veux également vous dire, que la Région suit de très près le projet que vous avez présenté tout à l'heure, dans l'une des plus belles villes de Loire-Atlantique. Ce projet va au-delà de l'aspect sportif puisqu'il comprend aussi un

volet santé. Isabelle LEROY, notre Vice-Présidente, et Christophe POT qui est notre Conseiller Régional en charge des sports, suivent avec beaucoup d'attention ce dossier. Des premiers échanges ont eu lieu, nous sommes en train de regarder toutes les questions financières, pour voir quels dispositifs activer, les Fonds Européens, les contrats de territoires, le volet sportif pour lequel nous avons d'ores et déjà un règlement qui nous permet d'intervenir mais l'objectif c'est que l'on puisse arriver dans les discussions à faire une proposition qui soit la plus claire et transparente possible pour que vous puissiez ensuite vous projeter dans le montage. Je peux vous dire que c'est évidemment avec beaucoup d'attention et un regard bienveillant que nous suivons ce dossier, soyez rassurés. Tout cela prend place dans un moment où la Région prépare une nouvelle politique sportive qui sera présentée et votée en mars 2023.

Je termine en vous souhaitant à toutes et à tous une belle Assemblée Générale, en vous remerciant à nouveau pour votre engagement, merci beaucoup et bonne fin de journée.

22. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Didier ESOR, Président

M. Didier ESOR : « Merci beaucoup M. BAINVEL, ça fait toujours plaisir de terminer sur des paroles d'encouragement. Je voulais remercier Jérôme CLEMENT pour cette longue Assemblée Générale, le débrief ne se fera pas lundi, car il a enfin pris un jour de congé, mais mardi. Il commencera par la question « comment on fait beaucoup plus court la prochaine fois ? ».

Merci à toute l'équipe des salariés qui est totalement investie, merci à toute l'équipe là-bas qui fait un travail formidable pour la sono, l'animation, remarquable travail. Il me reste, enfin, à vous remercier vous, car vous êtes encore là, vous remercier pour tout ce que vous faites pour le football, et à vous inviter pour l'excellent repas que nous allons prendre ensemble et surtout pour enfin goûter tous ensemble, le muscadet de Vallet.

Bon après-midi et bonne fin de saison. »

Le Président,
Didier ESOR



Le Secrétaire,
Guy COUSIN





Assemblée Générale

ANNEXE 1

MEMBRES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

05 novembre 2022

DELEGUES PRESENTS

AUTIN	Evelyne
BENOIS	Philippe
BLANCHARD	Daniel
BORY	Fabrice
BOUTIN	Patrice
BOUTTIER	Jean-Claude
BURGAUD	Lionel
CHAIN	Dominique
CHAPELET	Alain
CHOUTEAU	Jean-Jacques
DEGAUGUE	Abel
DEROUAULT	Serge
DEVID	Serge
DROCHON	Michel
DURAND	Michel
FIXOT	Mickael
GANTIER	Didier
GORAUD	Dominique
GOURDON	Philippe
GUET	Patrice
GUIBERT	Christian
HOUDAYER	Marie-Claude
LECHAT	Hubert
PALUSSIÈRE	Damien
PELLETIER	Michel
PILET	Dominique
SERISIER	Armel

CLUBS PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500041	LA MELLINET DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500268	R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501904	F.C. NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501945	ENT.S. DE PORNICHET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501948	VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501979	COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502031	A.C. ST BREVIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502086	AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502178	ENT.S. DE BLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502274	ST AUBIN GUERANDE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502448	ET. DE CLISSON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514034	EL. DE GORGES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514661	A.S. LA MADELEINE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	524266	ET. MOUZILLONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	534841	ST MARC F.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544184	F.C. REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	545553	U.S. LOIRE ET DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547452	ORVAULT R.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547524	F.C. DE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560160	BOUGUENAI
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	563770	SPORTING CLUB DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	563918	U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582328	NANTES METROPOLE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	500106	S.O. CHOLETAIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501943	R.C. DOUE LA FONTAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	508479	U.S. AUTONOME POUANCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	508624	ENT.S. D'ANDARD BRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	510470	EN AVANT LA TESSOUALLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE

DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	516991	S.C. ANGEVIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	519605	ST PIERRE DE MAZIERES EN MAUGES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521121	U.S. CANTENAY EPINARD
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	522033	S.C. BEAUCOUZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	532936	A.S. LAC DE MAINE ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550145	VERCHERS ST GEORGES SUR LAYON
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	O. LIRE DRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	552655	ANDREZE JUB-JALLAIS F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIERE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	501949	C.A. EVRONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAISV
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502235	U.S. ST BERTHEVIN LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	502400	FC LASSAY - LE HORPS
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	JEANNE D'ARC SOULGE S/ OUETTE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN
DISTRICT DE LA MAYENNE	852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
DISTRICT SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT SARTHE	502267	AUVERS POILLÉ BRULON F.C.
DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	502419	GAZELEC S. DU MANS
DISTRICT SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT SARTHE	508482	U.S. MANSIGNE
DISTRICT SARTHE	508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE
DISTRICT SARTHE	509146	J.S. PARIGNE L'EVEQUE
DISTRICT SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT SARTHE	511258	STE S. NOYEN S/ SARTHE
DISTRICT SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT SARTHE	511708	C.S. CHANGE
DISTRICT SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT SARTHE	518740	AV.S. RUAUDIN
DISTRICT SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT SARTHE	524519	F.C. LA BAZOGE
DISTRICT SARTHE	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSSE
DISTRICT SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB

DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT DE VENDEE	506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE
DISTRICT DE VENDEE	507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507787	F. C. ESSARTAIS
DISTRICT DE VENDEE	508808	U.S. AUBIGNY
DISTRICT DE VENDEE	511553	U.S. BEQUOTS LUCQUOIS
DISTRICT DE VENDEE	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE	513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT
DISTRICT DE VENDEE	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.
DISTRICT DE VENDEE	524844	ET. DE VIE DU FENOUIILLER
DISTRICT DE VENDEE	541382	VENDEE FONTENAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	542366	LA CHAIZE F.E.C.
DISTRICT DE VENDEE	550166	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTS
DISTRICT DE VENDEE	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	554370	F. C. JARD AVRILLE
DISTRICT DE VENDEE	560129	FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU
DISTRICT DE VENDEE	563767	PAYS CHANTONNAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE	582564	E.S. MARSOUINS BRETIGNOLLES BREM
DISTRICT DE VENDEE	582724	ST GEORGES GUYONNIERE F.C.

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502031	A.C. ST BREVIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502086	AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502178	ENT.S. DE BLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502274	ST AUBIN GUERANDE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502448	ET. DE CLISSON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514034	EL. DE GORGES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514661	A.S. LA MADELEINE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	524266	ET. MOUZILLONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	534841	ST MARC F.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544184	F.C. REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	545553	U.S. LOIRE ET DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547452	ORVAULT R.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547524	F.C. DE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560160	BOUGUENNAIS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	563770	SPORTING CLUB DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	563918	U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582328	NANTES METROPOLE FUTSAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	500106	S.O. CHOLETAIS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501943	R.C. DOUE LA FONTAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502249	U.S. BEAUFORT EN VALLEE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	506121	CHALONNES CHAUDEFONDS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	508479	U.S. AUTONOME POUANCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	508624	ENT.S. D'ANDARD BRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	510470	EN AVANT LA TESSOUALLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE

DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	516991	S.C. ANGEVIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	519605	ST PIERRE DE MAZIERES EN MAUGES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	520216	CROIX BLANCHE ANGERS FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521121	U.S. CANTENAY EPINARD
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	522033	S.C. BEAUCOUZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	532936	A.S. LAC DE MAINE ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550145	VERCHERS ST GEORGES SUR LAYON
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	O. LIRE DRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	552655	ANDREZE JUB-JALLAIS F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIERE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	501949	C.A. EVRONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAISV
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502235	U.S. ST BERTHEVIN LES LAVAL
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502382	ANCIENNE CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	502400	FC LASSAY - LE HORPS
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	JEANNE D'ARC SOULGE S/ OUETTE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN
DISTRICT DE LA MAYENNE	852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
DISTRICT SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT SARTHE	502267	AUVERS POILLÉ BRULON F.C.
DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	502419	GAZELEC S. DU MANS
DISTRICT SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT SARTHE	508482	U.S. MANSIGNE
DISTRICT SARTHE	508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE
DISTRICT SARTHE	509146	J.S. PARIGNE L'EVEQUE
DISTRICT SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT SARTHE	511258	STE S. NOYEN S/ SARTHE
DISTRICT SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT SARTHE	511708	C.S. CHANGE
DISTRICT SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT SARTHE	518740	AV.S. RUAUDIN
DISTRICT SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT SARTHE	524519	F.C. LA BAZOGE
DISTRICT SARTHE	530471	F.C. ST SATURNIN LA MILESSÉ
DISTRICT SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB

DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT DE VENDEE	506931	AM.S. LA CHATAIGNERAIE
DISTRICT DE VENDEE	507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507787	F. C. ESSARTAIS
DISTRICT DE VENDEE	508808	U.S. AUBIGNY
DISTRICT DE VENDEE	511553	U.S. BEQUOTS LUCQUOIS
DISTRICT DE VENDEE	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE	513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT
DISTRICT DE VENDEE	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	521734	MOUILLERON LE CAPTIF SP.
DISTRICT DE VENDEE	524844	ET. DE VIE DU FENOUIILLER
DISTRICT DE VENDEE	541382	VENDEE FONTENAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	542366	LA CHAIZE F.E.C.
DISTRICT DE VENDEE	550166	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTS
DISTRICT DE VENDEE	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	554370	F. C. JARD AVRILLE
DISTRICT DE VENDEE	560129	FOOTBALL CLUB OLONNE CHATEAU
DISTRICT DE VENDEE	563767	PAYS CHANTONNAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE	582564	E.S. MARSOUINS BRETIGNOLLES BREM
DISTRICT DE VENDEE	582724	ST GEORGES GUYONNIERE F.C.

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



RAPPORT MORAL D'ACTIVITÉ - SAISON 2021/2022
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022
SALLE DU CHAMPILAMBART A VALLET (44)

CONTRAINTE SANITAIRES : LE RETOUR A UNE SAISON (PRESQUE) NORMALE...



On l'oublierait presque, mais le début de saison 2021/2022 était encore accompagné du port du masque et du contrôle du pass sanitaire (ci-dessus lors d'un match de Coupe de France en octobre 2021 à Pellouailles). Fin août, un protocole d'organisation des compétitions avait ainsi été adapté par les services de la Ligue à destination des clubs ([cliquez sur ce lien](#)), alors que les événements et réunions de rentrée étaient de retour en présentiel, dans le respect des contraintes sanitaires (photo ci-dessus d'une rentrée de rentrée sur le site du Mans).

C'est dans ce contexte, après deux saisons sans animations de fin de saison, que la Fédération a accentué son opération "Retour au Foot", d'abord en présentant des webinaires pratiques (préconisations de reprise de la Direction Technique Nationale et de la Commission Fédérale Médicale - [cliquez sur ce lien](#)), puis en organisant une tournée festive dont l'étape en Pays de la Loire s'est déroulée le 14 septembre sur les installations du club du FC Boupère-Montprouant (ci-dessous et [toutes les photos](#)). Deux semaines plus tard, c'est à nouveau un club rural, le FC de l'Aisne (53), qui accueillait la journée régionale de labellisation. Nouveau symbole d'un football dynamique sur l'ensemble du territoire (ci-dessous et [toutes les photos](#)).



Un début d'année contrarié, une fin de saison animée



La suspension de l'application du pass vaccinal et du pass sanitaire dans le sport n'est intervenue que le 14 mars 2022, avant le retrait des restrictions permettant le retour des moments festifs dans les clubs, mais également, 3 ans après, des finales régionales : à commencer par les U13 ([le 30/04 à Château-Gontier - photo](#)), le Futsal (à Laval et au Mans en mai), les Féminines (le 27/05 à Montreuil-Juigné), les Seniors et Jeunes ([le 10/06 au Poiré-Vie](#)) et le Beach-Soccer à Angers fin juin (ci-dessous les joueuses du NMF).

On se souviendra également que l'année 2022 a débuté par un communiqué le 6 janvier annonçant le report de deux semaines des compétitions régionales et départementales "au regard de la multiplication des contaminations au Covid-19 et des restrictions d'accueil du public en vigueur depuis le 3 janvier (notamment l'interdiction des buvette), et toujours dans la volonté d'accompagner au mieux les clubs dans cette période difficile" ([cliquez sur ce lien](#)). Fin janvier, les compétitions pouvaient reprendre.



Le plein d'évènements internationaux en Pays de la Loire



On se souviendra que le premier évènement international post-COVID organisé sur notre territoire à la rentrée 2021 ne fut pas celui qu'on attendait... A l'instar du Tour de France cycliste, le Mondial de Montaigu 2021 avait été décalé de plusieurs mois, débutant le 20 août. Avec un nouvel éclairage fort sur le football féminin (photo Espagne-Norvège). A souligner également la très belle performance de la sélection vendéenne (3e) lors de [cette édition historique](#).



Les saisons sans matchs internationaux au Mans sont rares. La saison dernière, la première affiche internationale n'a pas tardé, dès le jeudi 2 septembre, avec l'Equipe de France Espoirs qui entamait alors sa campagne de qualifications à l'UEFA Euro U21 2023 face à la Macédoine du Nord. Les coéquipiers de Mohamed Ali Cho, l'attaquant de 17 ans d'Angers SCO, s'étaient imposés 3-0 grâce à MBuku, Kalulu et Camavinga.



Enfin, ce sont les joueuses de l'Equipe de France Féminine qui ont retrouvé la MMArena le 13 avril : une magnifique soirée devant plus de 10 000 spectateurs pour les partenaires de la marraine de nos stages Destifoot Clara Matéo (photo ci-dessus - [cliquez sur ce lien](#)) victorieuses de la Slovénie (1-0, but de Delphine Cascarino). Un succès qui leur permettait de décrocher leur qualification pour la Coupe du Monde 2023, du 20 juillet au 20 août en Australie.

NOS CLUBS NATIONAUX AU SOMMET

La saison 2021/2022 restera historique pour la jeune Ligue de Football des Pays de la Loire. Ses clubs nationaux ont en effet réalisé une fin de saison magistrale, à commencer début mai par la victoire en Coupe de France du FC Nantes (la 4e de son histoire). Une consécration après les finales récentes des Herbiers et Angers SCO. Plus de 120 clubs de la Ligue ont pu bénéficier de 10 places au Stade de France, grâce à une billetterie prioritaire organisée par la Ligue.

Un autre club nantais a soulevé une Coupe Nationale : le Nantes Métropole Futsal, vainqueur de Mouvaux fin mai (photo ci-dessous). En championnat, le Stade Lavallois s'est hissé en Ligue 2 au terme d'une saison exceptionnelle, imité quelques jours plus tard par les joueuses du Mans FC, promues en D2F au terme d'un mois de barrages faisant suite à une très belle victoire en Coupe des Pays de la Loire Féminine. Enfin, chez les Jeunes, les U19 du FC Nantes ont remporté haut la main leur championnat national.



Ce bilan exceptionnel aurait même pu l'être encore plus en fin de saison dernière... On pense notamment aux joueuses du FC Nantes, seulement éliminées en demi-finale de la Coupe de France (à Moulins), et passées proches d'une montée historique en D1F. En Football Entreprise, Orvault ASCTE s'est également arrêté en demi-finale de la Coupe de France. Promu en D1 Futsal, l'Etoile Lavalloise a réalisé une saison exceptionnelle, devant plus de 2500 spectateurs de moyenne.

C'était une édition de la Coupe de France décidément exceptionnelle... Les premiers tours avaient été marqués par les surprises habituelles, mais aussi par la présence en Pays de la Loire du représentant de Saint-Pierre et Miquelon, logiquement battu par Vertou lors du 3e tour. Accueillis au CRT de la Ligue après un séjour à Clairefontaine, les joueurs du grand Nord ont pu rencontrer un certain Antoine Kombouaré lors de leur visite de la Jonelière (notre photo). "Cela a été une vraie organisation mais aussi un plaisir de vous recevoir" soulignait Didier Esor.

Les premiers tours avaient été marqués par les performances de la Saint-Pierre de Nantes (R3) ou encore du FC Pellouailles-Corzé (D1). Par la suite, Luçon et Carquefou, désormais en R2, ont créé les plus beaux parcours jusqu'au 7e tour. Et c'est La Roche VF (N3) qui a accompagné le FC Nantes le plus loin (jusqu'en 16e de finale), battu par la révélation de l'édition, Versailles.



Communiqués, hommages et conventions



Si les communiqués en lien avec la situation sanitaire ont été heureusement moins nombreux en 2021/2022, des messages importants ont toutefois été adressés aux clubs, à commencer par l'hommage à rendre lors des coups d'envoi en hommage à Gilles Sepchat, Président par interim du District de Sarthe disparu en tout début de saison (photo de

l'inauguration du stade de Mamers à son nom 2 mois plus tard avec Didier Esor et Frédéric Davy, son successeur). Dès le 7 mars 2022, un communiqué suivant le Bureau de la Ligue de Football des Pays de la Loire indiquait la dotation financière de 1 600€ à destination de l'UNICEF dans le cadre du conflit en Ukraine, au titre de la Ligue, des Districts et des clubs du territoire. Trois jours plus tard, sur un tout autre sujet, la Ligue, l'Union des Arbitres et l'Amicale des Educateurs publiaient un communiqué commun appelant à retrouver une "sérénité perdue", et rappelant que

"le football est et doit rester un jeu". Dans le même esprit, le 15 juin, une convention relative à la lutte contre les violences dans le football, applicable dans le ressort de la cour d'appel d'Angers, a été signée en présence notamment de représentants de la Ligue, des Présidents des 3 Districts concernés (49, 53 et 72) et de l'UNAF.



Réunions en proximité



L'heure de la reprise avait sonné le 28 août avec un rassemblement des clubs de N3 et R1 Intersport au siège du Crédit Agricole à Angers, tandis que les réunions suivantes étaient organisées en distanciel. En mars 2022, quelques semaines avant sa seconde Assemblée Générale, la Ligue de Football des Pays de la Loire avait souhaité aller à la rencontre de ses clubs régionaux : 5 réunions ont ainsi été programmées en proximité dans les différents Districts du Territoire, du 29 mars au 14 avril, afin d'évoquer notamment les compétitions, l'arbitrage ou les relations « instances/clubs » (photo à Laval avec de gauche à droite, René Jouneaux, Nicolas Pottier et Didier Esor).

UNE PREMIERE AG TOURNEE VERS LES BENEVOLES...

La traditionnelle Assemblée Générale d'automne de la Ligue de Football des Pays de la Loire s'est déroulée le samedi 6 novembre 2021 salle de La Fleuriaye à Carquefou ([retrouvez le procès-verbal intégral](#)), en présence de 69,67 % des dirigeants de clubs et délégués de District représentant 76,11 % des voix. De manière symbolique, la matinée d'échanges avait débuté par l'entretien entre Valérie Boudier, membre du Bureau de la Ligue, et deux présidents de clubs exemplaires, hôtes de deux moments forts au niveau régional (**photo à droite**) : la Journée des Labels pour le FC de l'Aisne (53) et la Rentrée du Foot de la FFF pour le FC Boupère/MonProuant (85).

" Si le football repart, c'est grâce à vous les Clubs, commentait ensuite le Président Didier Esor. C'est pour cela que nous avons souhaité mettre en avant deux Clubs aujourd'hui, mais les mettre en avant, c'est vous mettre tous en avant. Un grand Club, ce n'est pas un niveau de compétition nationale ou régionale, ce n'est pas un très grand nombre de licenciés, c'est tout simplement des hommes et des femmes qui se réunissent autour d'un projet associatif, sportif et éducatif et qui construisent en fonction de leur territoire. C'est ce qui fait la force de notre football et qui attire les parents qui nous confient leurs enfants. C'est votre volonté de mettre en place une structure d'accueil de qualité. " La valorisation des bénévoles se poursuivait ensuite via l'intervention de Benoît Lefevre, Président de la Commission Régionale éponyme. A l'issue de la diffusion de [portraits de bénévoles de la Ligue](#), 15 trophées étaient remis aux clubs concernés (**photo à droite**).



...UNE SECONDE AG PLUS REGLEMENTAIRE



L'Assemblée Générale de Printemps de la Ligue de Football des Pays de la Loire s'est tenue le samedi 21 mai 2022 à la salle Coppélia de La Flèche (72), en présence de 146 dirigeants de clubs (59,84 %) représentant 1 167 voix (67,38 %). Différents sujets ont été abordés au cours de la matinée, parmi lesquels l'arbitrage des jeunes par les jeunes, la stratégie RSO de la Ligue ([lire en page 9](#)) ou la place des femmes dans les instances du football. Volontairement placées en fin de saison, les modifications réglementaires ont été présentées par Guy Ribault, Président Délégué de la Ligue, et Julien Leroy, Directeur Juridique, et soumises aux votes des clubs ([téléchargez le document établi suite à l'Assemblée Générale : modifications réglementaires](#)).

Un débat sur l'arbitrage et le climat autour des rencontres

Un autre point a particulièrement été souligné, celui des incivilités envers les arbitres. Dans son discours d'accueil, Nadine Grelet-Certenais, Maire de La Flèche, soulignait que « ces faits sont intolérables en tout lieu, notamment dans le football ». Des propos repris par Didier Esor, Président de la Ligue dans son discours d'ouverture : « On ne peut pas laisser nos arbitres être ainsi exposés ». Quelques instants plus tard, Valérie Boudier lisait des extraits de rapports de discipline mettant en exergue la difficulté d'arbitrer certains matchs. Un « gros travail sur l'arbitrage » était ainsi lancé par la Ligue afin d'aider les clubs à former et fidéliser leurs arbitres ([lire le procès-verbal dans son intégralité](#)).



DES AIDES A HAUTEUR DE 300 000 €

C'est une somme qui avait été provisionnée en début de saison 2021/2022 et annoncée lors de l'Assemblée Générale d'Automne. A La Flèche, 6 mois plus tard, René Jouneaux, Trésorier de la Ligue, est revenu sur cette provision : "On s'aperçoit que sur les 300 000 € qu'on avait décidé, on a utilisé 293 469 € qui se décomposent comme ci : la formation arbitrage pour 15 535€, soit 239 formations à 65€. Les aides sur les licences « Dirigeant » s'élèvent à 242 343€ : on a aidé plus de 14600 licences « Dirigeant ». On s'était engagé à faire une ristourne de 10€, aujourd'hui, on est parvenu à monter à 16,50€ sur ces 14 600 licences. Après, pour les licences Loisirs, 19 000€, donc là c'était 5€ par 3929 licences. Les licences Futsal, 13 310€, c'est 5€ aussi sur 2662 licences. Et puis les volontaires c'est 5€ pour 404 licences. La licence volontaire n'a pas eu le succès escompté mais on compte sur vous pour la faire fonctionner. Et puis il y a 796€ d'aides directes aux clubs, des clubs qui nous ont fait part de difficultés donc ce ne sont pas des montants énormes mais comme on s'était engagé à le faire, on l'a fait. Donc il reste 6531€ à ce jour pour consommer l'ensemble de nos 300 000€ : on va dans les prochains jours, ou d'ici le 30 juin, les affecter."

Campagne 2021/2022 : Un total de 167 247 licencié(e)s en Pays de la Loire !

C'était la grande question en mai 2021 : les statistiques des licences allaient-elles retrouver leurs niveaux de l'avant-COVID (saison 2019/2020) ? Grâce au travail de fond de l'ensemble des clubs de la Ligue, le challenge a été pleinement rempli avec un retour au-dessus des 167 000 licences en Pays de la Loire (seulement 0,11 % de baisse par rapport à 2020 et donc + 7% par rapport à 2021). Comme les saisons précédentes, le développement du football féminin a largement contribué à ce rebond...

A l'inverse de la saison précédente, la catégorie Seniors est repartie à la hausse (+0,92 %) avec une tendance plus forte encore chez les vétérans (+ 1,62 %). Chez les Jeunes, les catégories les plus âgées ont suivi la vague, à la fois en U18-U19 (+2,08 %) et en U16-U17 (+2,90 %). Chez les plus jeunes, la baisse des années COVID a été contenue l'an passé, avec une baisse de seulement 1,89 % dans le football d'animation, avec même une hausse chez les tout petits (+3,91 % chez les U6). Le Futsal dans son ensemble est également reparti en légère hausse, de même que les licences Educateurs Régionaux. Bref, une saison de retour à la normale également du côté des licences.

Les catégories féminines ont de nouveau porté les statistiques des licences en 2021/2022, avec une hausse globale de près de 10 %. Une ascension particulièrement marquée chez les plus jeunes, avec 632 licences supplémentaires en Foot d'Animation (+ 18,27 %) et chez les U12F-U13F (+ 15,63 %). Aujourd'hui, la Ligue de Football des Pays de la Loire a franchi la barre des 13 000 pratiquantes, auxquelles il faut ajouter 2 221 dirigeantes (baisse contenue de 4,39 % contre plus de 6 % chez les dirigeants masculins). Soit un total de 15 442 Féminines !

Les licences 2021/2022 en chiffres :

42 634	Licenciés Seniors masculins
39 960	Joueurs U12 à U19
37 445	Joueurs de "Football Animation"
18 520	Dirigeants
15 442	Joueuses et dirigeantes
3 893	Licenciés Loisirs et Entreprise
2 662	Licenciés Futsal
2 870	Educateurs Fédéraux et Animateurs
1 409	Arbitres



ARBITRAGE

La saison 2021/2022 restera marquée par la mise en place d'une véritable Equipe Technique Régionale en Arbitrage (ETRA) en lien étroit avec les Districts. " Ce projet, bien entendu, est destiné à améliorer la situation de l'arbitrage dans notre Ligue et donc à améliorer votre situation, à améliorer ce que vous vivez dans les clubs, notamment en essayant quantitativement d'avoir davantage de rencontres arbitrées, en essayant aussi de faire en sorte que vous ne soyez plus du tout en difficulté avec le statut de l'arbitrage", expliquait ainsi Guy Ribault, Président-Délégué de la Ligue lors de l'AG de La Flèche en mai 2022. Des propos corroborés par Jean-Jacques Gazeau, Président du District de Vendée et membre du Comité de Pilotage de ce projet : " On a décidé collectivement, avec la Ligue et les 5 districts, de mettre en place une organisation territoriale fondée sur la professionnalisation de notre organisation. Actuellement, on avait deux CTRA au niveau de la Ligue, et puis, dans les districts, on tablait sur la bonne volonté des CDA et des ETDA. On s'est dit, fort de ces constats, que cette organisation n'était plus suffisante. " Gwendal Lebasclé (photo à droite, lors d'un rassemblement de fin de saison), nouveau CTRA de la Ligue arrivé au printemps 2022, est donc venu épauler Anthony Torralba, pour notamment animer cette organisation Ligue-Districts.



En plus des désignations de prestige pour deux de nos arbitres (Clémentine Dubreil -ci-dessous- lors de la finale de Coupe de France Féminine et Romain Retif en quart de finale de la Coupe Gambardella-CA), plusieurs autres de nos arbitres ont été mis en lumière lors des dernières décisions fédérales, à commencer par Tarik



El Ghourraf, promu au niveau fédéral en Futsal. Du côté des "Jeunes Arbitres de la Fédération (JAF)" 3 de nos candidats ont été admis (Benjamin Prud'homme-Amichot, Tom Noel et Melvyn Guilon). Bravo à tous !



UNE EXPERIMENTATION U13 LIGUE

C'était l'une des nouveautés de la saison 2021/2022 sur les terrains des Pays de la Loire : l'expérimentation U13 avec 10 clubs sélectionnés sur des critères déterminés par la CROC jeunes et le respect d'un cahier des charges. L'objectif : améliorer la transition du football à 8 vers le football à 11. Les 10 équipes concernées se sont ainsi retrouvées en septembre 2021 sur les terrains du CRT de Saint-Sébastien via des rencontres jouées à 9 contre 9 (photo ci-dessus). Un projet développé dans le cadre du Plan de Performance Fédéral ([voir notre vidéo de présentation](#)). Les 140 joueurs supervisés ont par exemple pu bénéficier d'analyses vidéos et de récupération de données GPS.

Retour des Interdistricts et des stages régionaux

Après deux saisons compliquées en termes de rassemblements, les stages régionaux ont repris leurs cours dès l'automne 2021. Avec notamment un retour au format des Interdistricts pour le Futsal ([photo à droite du rassemblement des U17 à Angers](#)), avec à l'horizon des Interligues au printemps. Un schéma identique pour les U14-U14F et U15-U15F.

Toujours côté Futsal, le Criterium Régional Futsal Seniors Féminin est né en 2021 avec pour objectif de proposer une offre de pratique régulière pour les équipes seniors féminines, en complément du Challenge Régional Futsal Féminin, organisé dans chaque département sous forme de coupe, avec un vainqueur dans chaque District et une finalité régionale en mai.

LE DYNAMISME DE NOS SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Alors que notre carte interactive des sections sportives scolaires a de nouveau fait le plein en terme de connexions (plus de 35 000), les joueurs du Lycée Le Mans Sud ont brillé en mars 2022 à Pontivy, en se hissant en finale nationale du Challenge Jean-Leroy à Clairefontaine. Une superbe aventure pour la dernière saison de Patrick Olive à la tête de la section.



Victorieuses à nouveau de la phase régionale au CRT de Saint-Sébastien, les joueuses de la section sportive nantaise de la Colinière sont passées, elles, proches de la finale nationale du Challenge Marilou-Durringer, laissant le billet au printemps à Vannes. A noter également la présence du lycée François Rabelais de Fontenay le Comte lors de la finale nationale UNSS en mai à Saint-Nazaire.



Laval lauréat du "Challenge National PEF"

Réunis en fin de saison lors d'une réunion de la Commission Régionale « Programme Éducatif Fédéral / Citoyenneté », les membres du jury régional ont désigné le lauréat de la 2e édition du « Challenge National PEF » remporté en 2021 par la Saint-Aubin de Guérande (44). Félicitations au club du Stade Lavallois, dont les jeunes ont pu vivre un moment magique à Clairefontaine début juillet ! Les membres du jury tiennent également à adresser leurs félicitations aux clubs lauréats départementaux : Mayet Vigilante (72), FC Olonne Château (85), Le FUILLET Chaussaire (49) et l'AOS Pontchâteau (44). Avec les 5 coups de coeur du jury, ce sont au total 10 clubs qui sont récompensés lors de cette AG de Vallet.



- La « PEF'ormance régionale du mois » est une mise en lumière d'une action éducative menée dans le cadre du Programme Éducatif Fédéral (PEF). Après l'ESM Brétignolles-Brem en janvier, l'US Juvigné en février, la Vigilante de Mayet en mars et l'AS St Hilaire Vihiers St Paul en avril, c'est le FC Toutes Aides Nantes qui a clos ce palmarès en mai 2022, avec une réponse éducative et pédagogique appropriée à la situation en Ukraine. Bravo à toutes et tous !
- Les labels FFF-Crédit Agricole récompensent le travail mené au sein des clubs en termes de qualité d'accueil et d'encadrement des jeunes pratiquants, filles et garçons : 109 clubs de la Ligue des Pays de la Loire ont obtenu un label pendant la saison 2021/2022 et recevront des dotations (matériel technique et pédagogique) de la part de la FFF et de son partenaire le Crédit Agricole : 3 pour le Label Jeunes FFF-Crédit Agricole Futsal ; 41 pour le Label Jeunes FFF-Crédit Agricole Féminines et 65 pour le Label Jeunes FFF-Crédit Agricole. Félicitations à toutes et tous !

Rythme de croisière retrouvé à l'IR2F

C'est masqué et sous le régime du pass sanitaire que l'activité de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F) des Pays de la Loire a repris en août 2021 avec les éducateurs en formation B.M.F. par la voie de l'Apprentissage du côté de Sablé sur Sarthe (notre photo), de Basse-Goulaine et de Saint-Sébastien pour un total de 84 éducateurs répartis en trois promotions, une première ! Celles des BEF et des BMF en continu avaient également effectué leurs premiers pas au CRT de la Ligue au même moment ([l'album photos facebook de rentrée via ce lien](#)). En juin, 23 éducateurs ont été admis au BEF (dont 4 en Apprentissage) et 159 en BMF (dont 65 en Apprentissage, 66 en discontinu, 16 en Continu et 12 en STAPS).



En début de saison 2021/2022 s'est tenue au CRT la première réunion à destination de l'équipe de formateurs du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants (PFFD), avec notamment la programmation des différents et nombreux modules dispensés dans la saison, non plus seulement en distanciel, mais également en présentiel. "Le bureau de la Ligue et son « Pôle Accompagnement des Clubs » font une priorité que d'être au service et à l'écoute des Clubs", résumait Valérie Boudier, élue responsable du Pôle Accompagnement des Clubs.



Une Formation Initiale d'Arbitrage 100 % Féminine a été organisée les 30-31 octobre et le vendredi 5 novembre 2021 au Centre Régional Technique de la Ligue de Saint-Sébastien (notre photo avec de la formation). Un total de 9 nouvelles arbitres ont ainsi rejoint les rangs des arbitres des Pays de la Loire. Du mois d'août 2021 jusqu'à la fin mars 2022, une trentaine de sessions ont été proposées par les services de la Ligue en lien avec les équipes des ETDA et CDA des Districts, dont des formations spécifiques pour des mineurs et les candidats Futsal.

Une saison historique au Pôle Espoirs



C'est une page qui s'est tournée pour notre Pôle Espoirs régional basé à Saint-Sébastien sur Loire (44) à l'issue de la saison 2021/2022. Directeur de notre structure régionale depuis sa création en 2008, Franck Maufay ([photo ci-dessus avec la promotion 2007](#)) a décidé de s'offrir un nouveau challenge et a ainsi transmis le relais à un autre ancien Canari, David Marraud, responsable du Pôle Espoirs d'Occitanie. " C'est la fin d'une aventure de 14 ans au cours desquels nous avons tenté de participer à la construction éducative et sportive des 200 joueurs qui ont intégré la structure", a déclaré l'intéressé à la fin d'une saison marquée par les nombreuses séances et rencontres amicales des joueurs du Pôle, sans oublier [un magnifique projet avec le Secours Populaire](#) ou encore [une rencontre forte avec Quentin Merlin](#), ancien du Pôle devenu un joueur majeur de L1.

Une nouvelle saison pleine au... CSR !



Devenu Centre Sportif Régional (en lieu et place du fameux CRT), le lieu d'accueil du 170 boulevard des Pas Enchantés a comme chaque année brillé par la diversité de ses hôtes : des conférences avec notamment des sessions de l'association "Colosses au Pied d'Argile", des événements comme des séminaires nationaux ou des tirages de coupes régionales, l'accueil de groupes scolaires via la FAL ou encore une première expérience au printemps de séjour à vélo... sans oublier de nombreuses disciplines autres que le football (qui représente bien sûr toujours la grande majorité des formations tout au long de l'année). A l'image des stages DESTIFOOT lancés en février (photo) et prolongés avec 500 enfants en été, dont 58 issus de quartiers prioritaires [dans le cadre de notre partenaire avec UNITER](#).



LE MAG DES CLUBS : UN NOUVEAU MOYEN DE GUIDER LES DIRIGEANTS

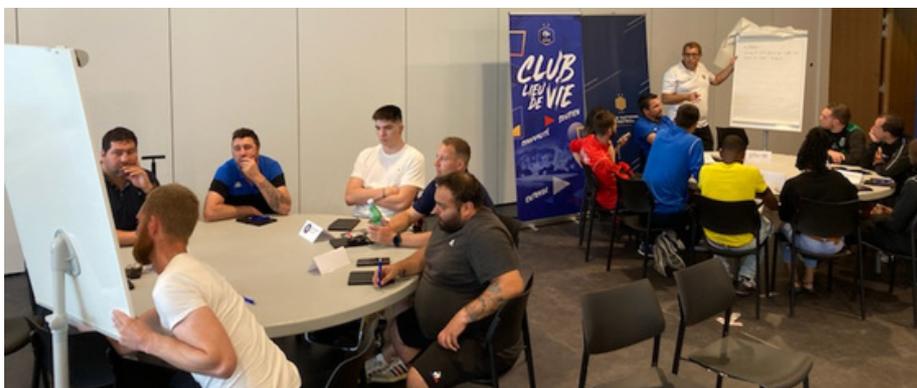
Le rendez-vous avait été donné le 25 janvier 2022 à 19h00 sur notre chaîne Youtube pour découvrir le premier épisode d'une longue et belle série ! La Ligue de Football des Pays de la Loire et son service Accompagnement des Clubs étaient alors heureux de proposer à ses licenciés un nouveau magazine vidéo : « Le Mag' des Clubs LFPL ». D'une durée d'une vingtaine de minutes, il est destiné à traiter du quotidien des clubs afin d'apporter des réponses adaptées grâce à l'apport d'experts. Formation, aides financières, emploi, assurance,... voici quelques exemples de sujets qui seront régulièrement abordés, avec des reportages issus du terrain (comme avec le Football Chalonnes Chateaufonds (F2C) lors de la 1ère édition - photo à droite). En mars, le 2e Mag des Clubs sur le thème des aides financières a été vu à quasiment 1000 reprises. Un tout nouvel outil de proximité afin de faciliter l'accès à l'information dans la lignée de notre Guide du Club.

Le point sur les financements FAFA et ANS

Dans le cadre des emplois envisagés par les clubs de la Ligue de Football des Pays de la Loire pour la saison suivante, en 2021/2022, plus d'une soixantaine d'entre eux ont sollicité les conseils du service Accompagnement des Clubs. Via l'Agence Nationale du Sport (ANS), une quarantaine de postes ont pu être financés en partie et 24 clubs ont été éligibles dans le cadre du FAFA Emploi (poste de responsable sportif ou administratif). Pour la partie "équipements", 38 projets ont été accompagnés représentant une aide globale de 734 000€ (4 terrains de Foot5 inclus). Enfin, l'achat de 6 minibus Volkswagen ont été financés pour une somme d'aide globale s'élevant à près de 108 000€. Le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux, sous couvert de l'ANS, a permis de soutenir 40 dossiers en Pays de la Loire pour une enveloppe globale de 165 000€.



Une quinzaine de nouveaux clubs "Lieu de Vie"



Le dispositif « Club Lieu de Vie » vise à mettre en valeur les clubs se distinguant par un projet associatif qui n'est pas uniquement centré sur le terrain mais aussi par la mise en place d'actions régulières et qualitatives auprès de leurs licenciés dans des domaines variés comme l'accompagnement scolaire avec "Puissance Foot", le Programme Éducatif Fédéral, des actions de sensibilisation à l'arbitrage ou encore le Foot Loisir et les Nouvelles Pratiques. La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur ont organisé le 10 juin 2022 un rassemblement des lauréats régionaux du dispositif "Club Lieu de Vie" des saisons 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022.

Les représentants de nos clubs lauréats ARC Tillières (photo ci-dessous), Angers NDC et AOS Pontchâteau ont ainsi été récompensés de leur travail réalisé avec une journée d'immersion à Clairefontaine. Une nouvelle campagne d'inscription était alors lancée en juin 2022 : 14 nouveaux clubs de la Ligue ont rejoint ce dispositif FFF (soit 34 au total).



Un Observatoire 100 % LFPL

Les Instances dirigeantes de la Ligue de Football des Pays Loire ont mis en place sur cette saison 2021-2022 un Observatoire du bénévolat et de l'emploi dans les clubs. Il s'agit d'un projet de la nouvelle mandature dont l'objectif est le service, l'accompagnement, le conseil et le suivi des clubs concernant la formation des dirigeants bénévoles et des salariés. Cette enquête a été réalisée en deux temps, une première à destination des 777 Présidents de clubs libres et futsal (du 18 novembre au 15 décembre 2021 avec un taux de réponse satisfaisant de 52 %) puis une seconde enquête adressée aux 405 salariés de clubs, sur identification des clubs participants (du 1er au 28 décembre 2021 avec un taux de réponse de 44 %).

Deux lauréats nationaux du Fondation !

Deux de nos clubs figuraient parmi les lauréats des Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football 2022 : Angers NDC et les Hirondelles de Saint-Julien de Concelles. Depuis 2015, le club angevin (photo ci-dessous) développe des actions pour former des éducateurs à Bamako accueillis régulièrement au club. Une correspondance entre 40 jeunes maliens et 40 jeunes français a également été mise en place. Quant au club de Loire-Atlantique, c'est une "Journée d'enVERTgure" qu'il a mise en place afin d'agir pour la protection de l'environnement : le club a proposé à tous ses licenciés de l'école de foot une journée de rentrée sur le thème de l'écologie. Un grand bravo à tous ([plus d'informations](#)).



En partenariat avec l'association « Colosse aux Pieds d'Argile », la Ligue a proposé à tous les licenciés encadrants, arbitres, dirigeants de clubs, une dizaine de Webconférences de 2 heures avec pour objectif d'éveiller les consciences sur le sujet des violences sexuelles, du bizutage et de la pédocriminalité dans le milieu sportif. Les jeunes de notre Pôle Espoirs y ont d'ailleurs participé ([vidéo](#)).

Une table ronde au service du football adapté



Afin de favoriser l'accès à la pratique pour tous les publics, et pour renforcer notre engagement social ([un football au service du vivre ensemble](#)), la Ligue régionale de Sport Adapté et la Ligue de Football des Pays de la Loire ont organisé le jeudi 17 mars 2022 une table ronde régionale du para foot adapté, à la Maison des Sports de Nantes. Plusieurs actions ont ensuite été soutenues conjointement.



UNE VERITABLE DEMARCHE "RSO"

Au terme d'un accompagnement d'un an et de plusieurs réunions de préparation d'un groupe de travail dédié, la Ligue s'est engagée en décembre 2021 sur un plan d'actions « Responsabilité Sociétale des Organisations » autour de 4 thématiques clairement identifiées :

- L'Exemplarité
- Le Foot Citoyen
- L'Environnement
- Le Sport-Santé

Un engagement pour un football responsable détaillé lors de l'Assemblée Générale à La Flèche par Jean-Yves Cadiet, membre du CODIR, et Jérôme Clément, notre directeur général (photo ci-dessus) afin d'impulser une dynamique écoresponsable, à travers nos décisions et activités, sur la société, notamment en satisfaisant les besoins en santé, l'éducation, le bien-être, la formation, l'emploi, l'équité et l'insertion ; l'environnement, en participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en promouvant une sobriété énergétique à tous les niveaux d'organisation de notre football ; et l'économie, en améliorant les conditions de vie matérielle, et en passant de consommateur à « consommateur ». Pour cela, la Ligue s'engage en faveur du handicap, de la solidarité, du respect, de la protection des enfants et des adhérents, de l'environnement, des achats écoresponsables et des bienfaits du football-santé. Au total, une quinzaine d'actions de clubs ont également été mises en avant pour illustrer cette priorité devenue "l'affaire de toutes et tous".



Téléthon Foot : de nombreux clubs mobilisés !

En décembre 2021, les clubs des Pays de la Loire ont été à nouveau nombreux à proposer des animations au profit du Téléthon, malgré une météo peu favorable (photo de l'Olympique Liré-Drain). [Retrouvez la dizaine d'entre eux mobilisés en Pays de la Loire.](#)

Comme chaque année, nos jeunes du Pôle Espoirs se sont également mobilisés, sous la houlette de Lucie Grenais, référente socio-pédagogique, et ce dans le cadre du dispositif de l'« Open Football Club » du Fondation du Football. Les garçons des deux promotions ont respecté le thème proposé en 2021 : « ACTION LUMINEUSE »... ou comment "s'amuser et jouer au football même dans l'obscurité" : [La preuve en vidéo !](#)

CHAMPIONNATS JEUNES

Championnats U14 R1 et R2

- Championnat U14 R1 : **STADE LAVALLOIS**
- Championnat U14 R2 - Gpe A : **CHOLET SO**
- Championnat U14 R2 - Gpe B : **NANTES ETOILES DU CENS**
- Championnat U14 R2 - Gpe C : **LA ROCHE VF**

Championnats U15 R1, R2 et R3

- Championnat U15 R1 : **FC NANTES**
- Championnat U15 R2 : **STADE LAVALLOIS**
- Championnat U15 R3 – Gpe A : **LAVAL BOURNY AS**
- Championnat U15 R3 – Gpe B : **ANGERS VAILLANTE**
- Championnat U15 R3 - Gpe C : **PONTCHATEAU AOS**

Championnats U16 R1, R2

- Championnat U16 R1 : **STADE LAVALLOIS** (photo ci-contre)
- Championnat U16 R2- Gpe A : **FONTENAY LE COMTE**
- Championnat U16 R2 - Gpe B : **ANGERS VAILLANTE**

Championnats U17 R1, R2 et R3

- Championnat U17 R1 : **ANGERS SCO 2**
- Championnat U17 R2 : **POUZAUGES PBFC**
- Championnat U17 R3 - Gpe A : **TRELAZE FOYER**
- Championnat U17 R3 - Gpe B : **SEGRE ESHA FOOTBALL**
- Championnat U17 R3 - Gpe C : **ANGERS SCA**

Championnats U18 R1 et R2

- Championnat U18 R1 : **LA ROCHE VF**
- Championnat U18 R2 - Gpe A : **THOUARE US**
- Championnat U18 R2 - Gpe B : **VENDEE LES HERBIERS F.**

Championnats U19 R1 et R2

- Championnat U19 R1 : **FC REZE**
- Championnat U19 R2 – Gpe A : **ANGERS VAILLANTE**
- Championnat U19 R2 - Gpe B : **GUERANDE ST AUBIN**

Coupe U18 Féminines : **LE MANS FC** (Photo en haut)

Coupe des Pays de la Loire U15 Futsal : **MULSANNE-TELOCHE**

Championnat U18 Futsal : **LE MANS FC** (Photo ci-dessus)

Coupe Pays de la Loire U19 Initiatives : **LA ROCHE VF** (photo)

Coupe Pays de la Loire U17 Initiatives : **FC REZE** (ci-contre)

Coupe Pays de la Loire U15 : **LA ROCHE VF** (photo ci-contre)



CHAMPIONNATS SENIORS

Championnats Seniors Féminines

- Championnat Séniors Féminine R2 – Gpe A : **LE MANS FC 2**
- Championnat Séniors Féminine R2 – Gpe B : **ST GEORGES GUY.**
- Championnat Séniors Féminine R1 : **LE MANS FC** (photo ci-contre)
- Challenge Féminin Futsal : **NANTES METROPOLE FUTSAL**



Championnat Seniors Futsal

- Championnat R1 Futsal : **ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL**
- Championnat R2 Futsal – Gpe A : **ETOILE LAVALLOISE 2**
- Championnat R2 Futsal – Gpe B : **MONTAIGU VF**



Championnat Séniors R3

- Championnat Séniors R3 – Gpe A : **ORVAULT SPORTS 2**
- Championnat Séniors R3 – Gpe B : **VERTOU USSA 3**
- Championnat Séniors R3 – Gpe C : **CHOLET RCC**
- Championnat Séniors R3 – Gpe D : **VARADES ROUXIERE**
- Championnat Séniors R3 – Gpe E : **NORT SUR ERDRE AC**
- Championnat Séniors R3 – Gpe F : **CHALONNES CHAUDEFOND**
- Championnat Séniors R3 – Gpe G : **ALLONNES JS**
- Championnat Séniors R3 – Gpe H : **MONTREUIL JUIGNE BF**
- Championnat Séniors R3 – Gpe I : **LA CHAPELLE MARAIS**
- Championnat Séniors R3 – Gpe J : **LA CHAP. ST AUBIN AS**



Championnat Séniors R2

- Championnat Séniors R2 – Gpe A : **BRISSAC AUBANCE ES**
- Championnat Séniors R2 – Gpe B : **CHOLET SO 2**
- Championnat Séniors R2 – Gpe C : **LA ROCHE SUR YON VF 2**
- Championnat Séniors R2 – Gpe D : **ANCENIS RC ST GEREON**



Championnat Séniors R1 INTERSPORT

- Championnat Séniors R1 – Gpe A : **SAINT-NAZAIRE AF** (photo)
- Championnat Séniors R1 – Gpe B : **LA ROCHE SUR YON ESOF** (photo ci-dessus)



Championnat N3 PAYS DE LA LOIRE : SAUMUR OFC (photo)

Coupe Pays de la Loire Seniors KMCL : FC CHALLANS (ci-contre)

Coupe Pays de la Loire Féminine SYNERGIE : LE MANS FC

Coupe Pays de la Loire Futsal : ASSOCIATION NANTAISE FUTSAL (photo ci-contre)



Challenge Pays de la Loire Beach-Soccer Masculin : LE POIRE VF

Challenge Pays de la Loire Beach-Soccer Féminine : NANTES MF

Challenge des Réserves de Ligue : LA ROCHE VF 2

INITIATIVES, NOUVEAU PARTENAIRE DES COUPES LFPL U17 ET U19



INITIATIVES, société spécialisée dans les opérations clés en mains pour les associations, est devenue mardi 14 novembre 2021 le nouveau partenaire officiel de la Ligue pour les Coupes Régionales U17 et U19, nommées désormais « Coupe Régionale U17 Initiatives » et « Coupe Régionale U19 Initiatives » (notre photo de Franck Vallée, Président Directeur Général, aux côtés de notre Président Didier Esor). Ce partenariat s'est matérialisé ensuite par une dotation de maillots pour les 16 équipes quarts de finalistes des « Coupes U17 et U19 Initiatives », ainsi qu'aux 4 équipes finalistes de ces 2 compétitions. Le tirage au sort du tableau final avec la remise des maillots a eu lieu en mars dans les locaux de la société au Mans.

DES BONS INTERSPORT POUR TOUS LES CLUBS DE R3F/R2M



A la suite d'une saison 2020-2021 particulière et sans promus, Intersport et la Ligue de Football des Pays de la Loire ont souhaité récompenser l'ensemble des équipes de R3 Masculins et R2 féminines. En effet, ces clubs se sont vus remettre en septembre 2021 un bon d'achat de 150€ afin de les utiliser en magasin pour se procurer de nouveaux équipements. Au total ce sont 92 clubs de R3M et R2F qui en profiteront (les équipes B et C n'étant pas concernées, ainsi que les promus de 2020 qui avaient déjà bénéficié d'un bon de 500 euros). Soit près de 14 000 € au total. Quelques semaines plus tôt, Didier Esor, Président de la Ligue, avait acté le renouvellement jusqu'en 2024 d'un partenariat « gagnant-gagnant » avec les 35 magasins Intersport "Pays de la Loire".

UNE NOUVELLE TOURNEE DES NOUVELLES PRATIQUES



La 2ème édition du Futnet Tour, tournoi de tennis-ballon et des nouvelles pratiques organisée par la Ligue de Football des Pays de la Loire et ses 5 Districts, a traversé les routes des Pays de la Loire du dimanche 19 juin à Nantes (Machines de l'Ile - photo) au vendredi 15 juillet à Saint-Nazaire via quatre autres lieux exceptionnels (le Château de Laval, la place du Jet d'Eau au Mans, le Lac de Maine à Angers ou encore la place du Vendée Globe aux Sables d'Olonne). L'objectif ? Mettre en lumière les nouvelles pratiques du football en lien avec avec le Sport-Santé (Futnet, Foot en marchant, Fit foot, Golf Foot, Foot5, FootHandicap...) grâce à des collaborations avec la FFF, Futnet France, l'Agence Nationale du Sport et la Région Pays de la Loire.

UNE NOUVELLE TOMBOLA SOLIDAIRE POUR LES CLUBS



Avec l'aide de son partenaire Initiatives, la Ligue a proposé début octobre 2021 une action « Tombola Solidaire » ([cliquez sur ce lien](#)) pour permettre aux clubs de récolter des fonds. Chacun a eu la possibilité d'acheter le nombre de kits de tombola de son choix au prix unitaire de 250 euros. Chaque kit était composé de 50 lots et 500 tickets à gratter dont le prix de vente affiché était de 2 euros. Pour chaque kit acheté, potentiellement, un bénéfice de 750 euros ! Vous avez été 56 clubs à participer à cette 1ère édition, répartis sur tout le territoire de la Ligue, pour 81 kits commandés et livrés début décembre 2021 : 25 en Loire Atlantique, 12 en Maine et Loire, 11 en Vendée, 11 en Mayenne et 22 en Sarthe.

UNE FINALE REGIONALE EFOOT AVEC LE CREDIT AGRICOLE



Après une première phase en distanciel, les 32 meilleurs joueurs de football en ligne étaient réunis fin mars à Angers au sein des magnifiques locaux de la caisse régionale du Crédit Agricole Anjou Maine, notre partenaire efoot en compagnie de l'autre caisse régionale (CA Atlantique Vendée). Après 3 heures de tournoi, c'est Thomas Fluck dit « Fluckinho » (licencié à La Mellinet de Nantes) qui s'est imposé en assumant son statut de favori. Une finale remportée face à Adrien Viaud, expert du efoot depuis de très nombreuses saisons, et joueur de Futsal au niveau régional. Les 4 premiers étaient invités ensuite par le CA pour supporter les Bleus au Stade de France. Merci !

BEACH VERT : UNE ANIMATION RSO AVEC HARMONIE MUTUELLE



La Ligue des Pays de la Loire n'avait jamais organisé une tournée aussi longue : 15 étapes (3 par District) sur 4 semaines du 10 juillet au 4 août 2022 ! L'objectif ? Toujours de proposer une animation gratuite pour des enfants (6-12 ans) ne pouvant pas toujours partir en vacances. Plus de 1 250 enfants ont ainsi pu profiter de nos animations gratuites (structures gonflables, challenges radar Crédit-Agricole, tennis-ballon, animations PEF et RSO autour du climat avec une fresque créée pour l'occasion par notre partenaire majeur Harmonie Mutuelle) et repartir également avec un goûter (fruit et biscuit local) et un maillot collector de la tournée !